CONSEIL LOCAL DE SECURITE
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
DE PAITA

Contrat Local de Sécurité

Stratégie territoriale de sécurité
et de prévention de la délinquance
2011-2015

La nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Par **Harold Martin**,
Président du gouvernement,
Maire de Païta

Mosaïque ethnique et culturelle, Païta est la commune de l'agglomération du grand Nouméa dont le passage de la ruralité à la modernité urbaine a été le plus rapide.

Notre tâche consiste à maîtriser ce développement et à concevoir une ville où chacun peut habiter, travailler et se divertir.

C'est uniquement dans le cadre d'un développement juste et équitable, car profitant à tous, que notre contrat social peut reposer sur un socle solide. Or, au fondement de ce contrat se trouve la question de la sécurité. La vie en société n'est en effet possible qu'à la condition que chaque individu qui la compose puisse y évoluer sans être contraint d'assurer lui-même sa propre sécurité. Délivré de la peur, de la menace, de la crainte de l'autre, l'individu peut alors s'épanouir dans la cité.

La sécurité est donc l'un des piliers de notre pacte républicain, elle est aussi l'essence même de l'Accord de Nouméa qui cherche à rétablir la justice sociale afin d'assurer une paix durable et le vivre ensemble entre tous les individus et les communautés de Nouvelle-Calédonie.

C'est pourquoi nous devons non seulement trouver les réponses aux questions de sécurité telles qu'elles se posent aujourd'hui, mais aussi anticiper et imaginer une stratégie adaptée à la ville que nous voulons laisser aux générations futures.

La stratégie adoptée dans le présent Contrat local de sécurité (CLS) s'appuie sur deux premiers axes majeurs :

- Un plan local de sécurité axé sur la tranquillité publique, la lutte contre la récidive et la sécurité routière.
- Un projet éducatif local comme socle de notre politique d'éducation et de prévention.

Il n'est plus besoin de démontrer qu'il est beaucoup plus pertinent et efficace de lutter contre les causes de la délinquance que de se limiter à déployer des moyens pour en atténuer ou en contenir les effets. Pour autant, l'un ne va pas sans l'autre, car si agir sur les causes implique souvent un traitement plus long, il nous faut faire face dès aujourd'hui au défi de la violence.

C'est pourquoi il est indispensable de conduire une politique volontariste en la matière, une politique qui associe, sans jamais les opposer, lutte contre la délinquance et prévention.

Aussi est-il nécessaire d'associer tous les partenaires institutionnels œuvrant sur le territoire communal, la prévention étant en effet l'affaire de tous. Lorsque nous nous engageons collectivement pour la réussite éducative, que nous nous préoccupons ensemble de l'amélioration de la situation économique et sociale de nos administrés, nous agissons aussi, parfois sans le savoir, contre la délinquance et l'insécurité.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) sur le plan institutionnel, et le CLS, d'un point de vue opérationnel, sont des outils pertinents pour assurer localement la coordination de ce travail de prévention, au plus près des populations, au travers d'un réseau de partenaires pluridisciplinaires et pluri-institutionnels. La question de la sécurité entraînant souvent la peur du tout sécuritaire, nous pouvions légitimement craindre des blocages ou des réserves chez certains partenaires. Dans la pratique, et même si parfois nos objectifs divergent, il s'avère que chacun est bien respecté au travers de sa mission et ses compétences.
Fondamentale, la synergie entre les acteurs constitue par conséquent un axe à part entière de notre stratégie.

Ce nouveau CLS est d'ailleurs le fruit d'une réflexion partagée par toutes les institutions intervenant sur le territoire communal : des partenaires qu'il faut remercier pour leur précieuse contribution, notamment les services de l'Etat, la province Sud, la Nouvelle-Calédonie et l'ensemble des partenaires de la société civile, du monde associatif et coutumier.

Il nous paraît par ailleurs de notre devoir de réserver une place particulière à l'aide aux victimes et en particulier à l'aide aux femmes victimes de violences, encore trop nombreuses. Il s'agit de venir en aide à celles et ceux qui, malgré tous nos efforts, subissent encore les agissements de délinquants de la route ou, entre autres exemples, des violences intrafamiliales ou des violations de domicile. Il nous faut envoyer un signal fort en leur apportant notre soutien, en mettant tout en œuvre pour que les crimes et les délits dont ils ont été victimes ne restent pas impunis et faire en sorte qu'ils puissent continuer de vivre leur ville en toute sérénité.

Pour conclure, en 2006, l'ensemble des partenaires considérait déjà que le CLSPD et le CLS apportaient une vraie plus-value à la mise en œuvre des politiques publiques. En effet, considérant la spécificité des communes calédoniennes, un dispositif qui leur permettait de coordonner l'action de collectivités disposant de compétences et de moyens propres correspondait tout à fait à la réalité du terrain et au contexte budgétaire local.

Aujourd'hui, CLSPD et CLS demeurent des outils dont nous avons besoin pour animer des partenariats et assurer la mise en œuvre d'une stratégie dans un véritable esprit de coproduction de la sécurité, le tout au plein et entier bénéfice des administrés de Païta.

Préambule

Un partenariat au service de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Par **Albert Dupuy**,
Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Le présent contrat est le fruit d'une réflexion commune des différents intervenants chargés d'assurer la tranquillité publique et la sécurité dans votre agglomération.

Partant de la volonté d'apporter une contribution forte au développement de la sécurité, il est la traduction d'une véritable stratégie pour l'action.

Je suis convaincu que l'instauration d'une politique globale de lutte contre l'insécurité ne peut être véritablement efficiente qu'au travers d'un partenariat et d'une coordination solide et efficace tant dans la répression que dans la prévention.

Je partage ainsi totalement l'objectif d'aboutir à des actions ciblées, concrètes et mesurables sur la base d'un partenariat fort, dynamique et engagé et vous apporte l'entier soutien de l'Etat dans la mise en œuvre des orientations retenues.

La prévention au cœur du dispositif

Par **Claire Lanet**,
Procureur de la République en Nouvelle-Calédonie

Le partenariat est le socle de toute action qui se veut efficace et pérenne.

Deux lieux en sont l'illustration concrète, les CLSPD présidés par les maires, dont le Haut-Commissaire et moi-même assurons la vice-présidence, et les Etats-Majors de Sécurité (EMS) que nous co-présidons.

Nous avons tous des compétences propres et des responsabilités. Nous savons que ce n'est qu'en les mettant en commun que nos actions seront constructives et surtout lisibles. Nous nous devons d'agir ensemble dans les limites que nous impose la loi.

Cela étant dit, concernant le traitement de la délinquance, l'action répressive est certes indispensable mais, seule, elle est insuffisante car elle ne fait qu'apporter une réponse à un acte commis.

Elle ne peut être réellement efficace si elle ne s'accompagne pas d'un travail en amont, qui vise d'une part à agir en termes de prévention de la délinquance et d'autre part, une fois les réponses pénales données, à prévenir la récidive.

La prévention de la délinquance, c'est tenter de résoudre tous les problèmes sociaux, comportementaux, etc., afin d'éviter le premier pas dans la délinquance. Prévenir la récidive, réinsérer, c'est l'enjeu de toute société.

Les fiches-action travaillées ensemble et retenues au sein de ce CLSPD vont toutes dans ce sens, avec pour finalité première d'assurer au mieux la sécurité de nos concitoyens.

Une démarche exemplaire

Par **Didier Chabrol**,
Secrétaire Général du Comité interministériel de prévention de la délinquance

Bientôt, le contrat mettant en œuvre la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Païta sera signé.

A cette occasion, nous voudrions souligner combien cette initiative partenariale, menée avec l'Etat, au travers du Haut-Commissariat et des services de la Justice, est déterminante et exemplaire par les actions qu'elle prévoit et la démarche partenariale qui la sous-tend.

Au cœur du dispositif en tant que Maire de Païta, dans le cadre d'un partenariat élargi avec l'Etat, la province Sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le monde associatif, vous aurez en permanence à susciter, coordonner et adapter les réflexions et les actions pour réduire les violences et les incivilités, l'absentéisme et le décrochage scolaires, favoriser la responsabilisation parentale, l'éducation à la citoyenneté, limiter les conduites à risques, les récidives, les violences intrafamiliales et celles faites aux femmes...

La stratégie adoptée vous permettra d'identifier les causes et les auteurs potentiels de la délinquance, de mettre en œuvre des solutions adaptées, d'épargner des victimes, d'enrayer le sentiment d'insécurité et de préserver la tranquillité publique.

Le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance vous assure de son soutien afin que votre stratégie territoriale rencontre le succès qu'elle mérite.

La sécurité est un bien commun

Par **Elizabeth Johnston**,
Déléguée générale du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS)

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine a été créé il y a 25 ans afin de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques locales de sécurité, équilibrées entre prévention, sanction et solidarité : il développe depuis des travaux de capitalisation, de formation, d'échanges afin de proposer des outils pertinents aux décideurs locaux.

A travers ces travaux, la pratique internationale consacre l'importance du diagnostic, d'une approche intégrée et d'une mobilisation d'un large partenariat autour de l'enjeu de la sécurité comme bien commun.

Autant d'éléments reflétés dans la stratégie territoriale proposée pour Paita 2011-2015. Celle-ci reflète un travail approfondi de diagnostic et une ambition à la hauteur des défis rencontrés par la ville, récemment arrivée au sein des réseaux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine.

Une forte croissance démographique et urbaine présente des défis comme des opportunités qu'une politique active de prévention de la délinquance saura concrétiser. Cette stratégie ambitieuse et impliquant de nombreux partenariats, qu'il convient de mettre en cohérence sur le territoire, veillera à placer le citoyen au cœur des dispositifs.

Donnant corps à l'axiome « les villes aident les villes », Paita pourra compter sur le Forum comme plateforme pour contribuer à et s'enrichir de la pratique française, européenne et internationale.

Pour une culture commune de la prévention

Par **Michel Marcus**,
Magistrat honoraire, Délégué Général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

L'adhésion de Païta au Forum français pour la sécurité urbaine renforce un réseau de près de 118 villes adhérentes au Forum.

Elle est une opportunité pour la ville de Païta de pouvoir communiquer sur ses actions et de servir de modèle à d'autres villes de métropole ou d'Outre-Mer.

La ville de Païta dispose ainsi d'un accès permanent à un réseau de services, à une base de données de bonnes pratiques unique et bénéficie d'une offre de formations.

On peut souligner la cohérence de cette démarche d'adhésion au regard de l'orientation choisie par les membres du CLSPD de Païta, qui placent la formation au cœur de la stratégie de développement de la synergie entre les partenaires.

Souvent négligé, cet effort d'accompagnement des acteurs au service d'une culture commune est pourtant ce qui permet d'affiner nos politiques de sécurité et de progresser ensemble.

Avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention dont s'est dotée Païta et le volontarisme de ses partenaires, nous ne doutons pas que certaines des ressources du Forum pourront rapidement trouver une application concrète localement.

Une stratégie transversale face aux addictions

Par **Vanina Hallab**,
Responsable réseau et développement Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

La question de l'usage de drogues licites et illicites ne peut s'exclure de la gestion de la politique locale. Les drogues ont de multiples conséquences sur les villes en termes d'économies transgressives, de santé publique, d'occupation de l'espace et de sentiment d'insécurité. La connaissance des phénomènes par un diagnostic et le rôle de proximité des élus locaux sont ici essentiels. Les élus permettent le déploiement de réponses innovantes, la mobilisation de nombreux partenaires, la mise en cohérence des stratégies et la lisibilité des actions.

La ville de Paita est confrontée à la problématique de la consommation excessive d'alcool et de stupéfiants. Les risques constatés impactent sur la santé et la sécurité publique (conduites addictives, abus et dépendance, vitesse excessive, accidentologie, perte de contrôle de soi favorisant le passage à l'acte).

Dans la stratégie territoriale de Paita, cette question est abordée de manière transversale, intégrée dans ses différents objectifs de sécurité, d'éducation, de travail en réseau. La prévention des conduites addictives se déploie ainsi par des actions menées sur l'espace public avec la médiation, la sécurité des mobilités, la prévention de la récidive en facilitant l'accès aux soins, le soutien à la parentalité, mais surtout en développant une politique éducative accompagnant les jeunes vers la citoyenneté. La mise en place d'une politique durable et équilibrée[1] repose sur quatre piliers indissociables : la prévention, l'interdit, le soin, la réduction des risques. Elle est un mode d'action qui appelle l'intervention des élus locaux.

La stratégie municipale de Paita s'envisage, ici, sur la prévention de l'usage, de l'abus et de la dépendance à destination de l'ensemble de la population, sur l'environnement des consommations et sur le renforcement d'un réseau de collaborations pour les autres secteurs d'intervention. Une stratégie concrète à la recherche d'une plus grande efficacité.

[1] *La future politique française des drogues*, projet « Democracy, cities and drugs II, 2008-2011 », FFSU, avril 2011

Notice explicative

Diagnostic local de sécurité (DLS)

(pp. 4-10)

- Le diagnostic local de sécurité a été établi à partir de données collectées au cours de l'année 2010. Les données démographiques, celles relatives à l'insécurité et à la délinquance, comme celles faisant état des moyens de lutte et de prévention disponibles, constituent donc **un état des lieux au 31 décembre 2010**.
- La restitution de l'analyse qui en a découlé n'est ici que partielle. Ce choix découle de la volonté de faire de ce **CLS 2011-2015** un **outil synthétique et ergonomique**.
- Les **recommandations** formulées dans le diagnostic sont le **fondement du plan d'actions** décliné dans le CLS 2011-2015. A l'initiative de l'Observatoire communal pour la sécurité, pilote du CLS, certaines d'entre elles ont été mises en œuvre dès 2011. Par conséquent, **à l'heure où intervient la signature du présent CLS, un certain nombre de données a déjà évolué**, en particulier pour ce qui concerne les moyens de lutte et de prévention disponibles.

Observatoire communal

(pp. 33-42)

- L'Observatoire communal pour la sécurité est l'**organe de pilotage du CLS**. Placé sous l'autorité du comité restreint du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) auquel il présente ses travaux, il est chargé de définir le programme d'actions à engager annuellement, d'en vérifier la mise en œuvre, d'en évaluer les résultats et d'en apprécier l'impact. Il se réunit au minimum une fois tous les trois mois.
- L'Observatoire s'appuie également sur **sept groupes de travail thématiques** qui se réunissent en tant que de besoin et dont les travaux sont conduits en fonction d'une feuille de route annuelle.
- Le CLS consacre une page à chacun de ces groupes de travail. Cette présentation comprend :
  - Son **périmètre d'intervention** (mention de l'axe du CLS et des projets correspondants)
  - Sa **composition** (liste des partenaires, susceptible d'évoluer si nécessaire)
  - Un **projet de feuille de route**
- Ces **feuilles de route** font référence aux plans d'actions pluriannuels des fiches-projet du CLS. Comme eux, elles sont présentées à titre indicatif et sont sujettes à modification. Elles seront **mises à jour chaque année** en fonction de la programmation qui sera définie par les membres de l'Observatoire. Elles comprendront systématiquement le plan d'action à mettre en œuvre dans l'année et l'échéancier correspondant.

Contrat local de sécurité (CLS)

(pp. 11-32)

Les axes du CLS

- Le diagnostic a conduit à la conception d'un CLS dont l'architecture repose sur **quatre axes**, composés chacun de **plusieurs fiches-projet**.
- De nombreuses thématiques auraient pu faire l'objet d'un axe ou d'un projet à part entière, mais **les axes et leur déclinaison en fiches-projet sont le résultat d'un arbitrage**, qui a nécessairement conduit les partenaires à faire des choix stratégiques. A titre d'exemple, sur un plan formel, la prévention des conduites addictives ne fait pas l'objet d'un axe spécifique, elle fait en revanche partie intégrante du CLS, puisqu'elle apparaît en filigrane de la grande majorité des fiches-projet. Une place toute particulière est en outre accordée à cette thématique, puisqu'une partie du préambule lui est consacrée.
- À chaque axe a été affectée une couleur particulière. Ce **code couleur** et les **onglets** situés en haut de page ont pour vocation de permettre au lecteur de se repérer plus aisément dans le document.

Les fiches-projet

- Outre une présentation des enjeux, des objectifs opérationnels et d'une présentation technique, chacune des fiches-projet contient en bas de page un plan d'actions dont la mise en œuvre doit s'opérer sur la durée du contrat quinquennal. **Ces plans d'actions n'ont qu'une valeur indicative**. S'ils tracent bien les lignes directrices des mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés dans les fiches-projet, **ils ne sont pas exhaustifs et restent sujets à modification**, à l'initiative des membres de l'Observatoire communal pour la sécurité.
- Il revient en effet à l'Observatoire de définir annuellement les actions à mettre en œuvre, d'en évaluer les résultats et l'impact, d'en apprécier la cohérence et l'efficience. Ce mode de pilotage lui permet de **veiller, sur la durée du contrat, à une adéquation la meilleure possible entre les moyens disponibles et les actions prioritaires à engager**. En fonction des besoins, les actions programmées en année N sont donc susceptibles d'être reconduites en année N+1 ou bien d'être redimensionnées, réorientées, voire supprimées.
- C'est d'ailleurs sur la base de cette programmation annuelle, validée par les instances du CLSPD, que le Comité communal de suivi et de programmation (CCSP) du Contrat d'Agglomération arrête chaque année les besoins en termes d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de l'Etat.
- Dans ce cadre, **les partenaires s'engagent à exécuter le Contrat local de sécurité, sous réserve de la disponibilité de leurs ressources financières, matérielles ou humaines lors de la mise en œuvre des dispositions qui les concernent**.

INSTANCES DU CLSPD DE PAITA

Organisation fonctionnelle

CLSPD
Assemblée plénière
Créée par le décret n°2007-1126 du 23/07/07 relatif aux CLSPD (art. 5)
Prévu par le Code des communes de Nouvelle-Calédonie (art. D.131-1-3)

↓

CLSPD
Comité restreint
Créé par le décret n°2007-1126 du 23/07/07 relatif aux CLSPD (art. 5)
Prévu par le Code des communes de Nouvelle-Calédonie (art. D.131-1-3)

↓

Observatoire communal pour la sécurité
Encadré par le règlement intérieur du CLSPD ,
lui-même prévu par l'art. D.131-1-3 du CDC NC

↓

Groupes de travail thématiques *
Encadrés par le règlement intérieur du CLSPD
et prévus par l'art. D.131-1-3 du CDC NC

PLS 1	PLS 2	PRE	CPREV	VVV	PAR	PLAVI	SYN
AXE I Plan local de sécurité		AXE II Projet éducatif local				Axe III Plan d'aide aux victimes	Axe IV Synergie entre les acteurs

↓

Contrat local de sécurité (CLS)

** Cf. page 41 pour la nomenclature complète des différents groupes de travail de l'Observatoire*

CLSPD de Païta

C.L.S.

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2011 – 2015

SOMMAIRE

Diagnostic

Page 10- 17

CLS

Page 18- 39

Pilotage et Evaluation

Page 40- 49

CLSPD de Païta

DIAGNOSTIC 2010

Diagnostic Local de Sécurité

1

Diagnostic

Plan	Page
LA COMMUNE DE PAITA : GENERALITES	11
LA JEUNESSE	12
LES TRAITS GENERAUX DE LA DELINQUANCE	13
LES FORMES DE LA DELINQUANCE	14
LES CARACTERISTIQUES DE LA DELINQUANCE	15
L'ACCIDENTOLOGIE	16
LES MOYENS DE LUTTE ET DE PREVENTION	17

ENJEUX

- Maîtriser le développement de la population
- Soutenir les populations défavorisées
- Faire de la cité un lieu d'échanges et de vivre ensemble

Situations problèmes

Le passage d'une commune rurale à une commune périurbaine menace la cohésion sociale, dans un contexte d'explosion démographique. Un constat qui justifie une politique du logement visant à freiner la production des logements sociaux et de l'habitat collectif ces dernières années.

Recommandations

- Sécuriser l'espace public et l'accès aux services publics
- Développer un habitat respectueux de l'environnement social
- Mener une politique volontariste en matière de mixité sociale

DONNEES SOCIALES

DEMANDEURS D'EMPLOI par rapport à la population de Païta

	2008	2009	2010
Hommes	0,93%	0,79%	0,89%
Femmes	1,97%	1,69%	1,66%
Total	**2,90%**	**2,48%**	**2,55%**

DEMANDEURS D'EMPLOI entre 2008-2010

	Moyenne annuelle			Taux de %		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hommes	130	129	146	32,10%	31,77%	35,01%
Femmes	275	277	271	67,90%	68,23%	64,99%
Total	**405**	**406**	**417**			

AIDES SOCIALES LEGALES AU 31 AOUT 2010		2010 : Familles boursières	
Attributaires de l'allocation familiale	1540	Total	839
Bénéficiaires d'une pension retraite	257	Dont familles monoparentales	192

AIDES SOCIALES COMMUNALES - Entre 2006 et mai 2010 (bons alimentaires, factures transport, eau et électricité)	
Nombre d'aides	674

AIDES SOCIALES LEGALES : Personnes âgées et Personnes Handicapées

Moyenne d'août à décembre 2009		Juin 2010*
Personnes âgées **PA**	66,4	68
Personnes handicapées **PH**	76,2	71

*** Juin 2010 : en valeur absolue**

DEMOGRAPHIE

POPULATION (sans double comptage)

1956	1989	2004	2006	2010	Taux de croissance annuel moyen
1397	6 049	12 062	13642	16 358	5 %

LOGEMENTS

LOGEMENTS ACCORDES (2005-2009)

	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Païta	**308**	**699**	**687**	**339**	**279**	**2312**
Dumbéa	831	854	711	625	609	3630
Mont-Dore	357	169	319	475	146	1466

LOGEMENTS AYANT RECU UNE AIDE PUBLIQUE

ESTIMATION 2005 et 2009

	2005	2009	Accroissement
Païta	**629**	**760**	**4,8 %**
Dumbéa	433	953	21 %
Mont-Dore	447	884	18,6 %

TYPOLOGIE DE L'HABITAT NOUVEAU DANS LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION * (2006-2009)

	Permis de construire (PC)			Logements		
	Collectif	Total	%	Collectif	Total	%
Païta	**167**	**1142**	**14,6**	**1029**	**2004**	**51,3**
Dumbéa	126	669	18,8	2256	2799	80,6
Mont-Dore	116	479	24,2	746	1109	67,2

** Hors Nouméa*

Typologie de l'habitat nouveau dans les communes de l'agglomération (hors Nouméa) entre 2006 et 2009

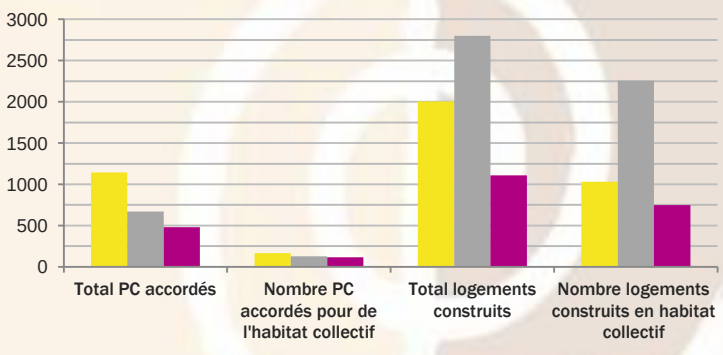

ENJEUX

- Maîtriser les flux de la population jeune sur l'espace public
- Réussir l'insertion sociale de la jeunesse
- Agir en prévention pour juguler la délinquance des mineurs.

Situations problèmes

Un contexte qui facilite les actes de délinquance des mineurs.

Recommandations

- Lutter contre l'absentéisme afin de favoriser la réussite éducative
- Formaliser avec les partenaires une politique jeunesse
- Mener des actions en matière de parentalité

DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS

	2008	2009	2010
Nombre de Jeunes DE (moyenne annuelle)	129	128	135
Jeunes DE/Total DE	31,85%	31,53%	32,37%
Jeunes DE/Total habitants	0,92%	0,78%	0,83%

DONNEES MIJ : ACCES A L'EMPLOI

	2007	2008	2009	2010
Nombre de jeunes	/	/	195	131
Nombre de mesures prises	/	/	127	144
Fréquentation annuelle	600	659	851	773

DEMANDEURS D'EMPLOI SANS QUALIFICATION

	2008	2009	2010
Nombre de DE sans qualification (moyenne annuelle)	178	157	162
Sans qualification/Total DE	43,95%	38,67%	38,85%
Sans qualification/Total habitants	1,27%	0,96%	0,99%

DONNEES GENERALES

POPULATION JEUNES (≤ 29 ans en 2009)

	0-9 ans	10-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	Total	En %
Hommes	1653	1635	556	480	**4324**	**26,43%**
Femmes	1532	1553	559	537	**4181**	**25,56%**
Total	**3185**	**3188**	**1115**	**1017**	**8505**	

POPULATION SCOLAIRE entre 2003 et 2010 : Primaire et Secondaire

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs Primaire	2000	2036	2106	2125	2157	2212	2265	2383
Effectifs Second.	2242	2270	2746	2786	3226	2804	2861	2936
Total	**4242**	**4306**	**4852**	**4911**	**5383**	**5016**	**5126**	**5319**
Dont Internes Second.	/	/	/	781	706	786	756	737

TAUX D'ABSENTEISME COLLEGES *

	2008	2009	2010**
Taux d'absentéisme	8,4 %	10,4 %	5,44 %
Dont non justifié/non recevable	18,68 %	11,46 %	5,73 %

** Sainte Marie et Louise Michel*
*** Du 15/02/2010 au 14/10/2010*

INFORMATIONS SIGNALANTES

	2008	2009
Absentéisme	8	12
Déscolarisation	4	

LEGENDE

Nombre d'habitants | Effectifs du primaire | Effectifs du secondaire

Evolution de la population de Païta
rapportée à l'évolution de la population scolaire

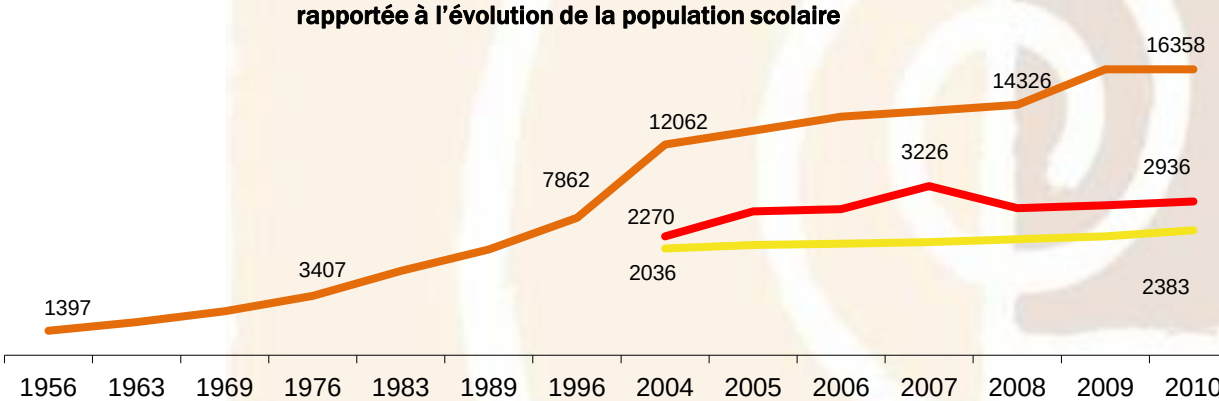

ENJEUX

L'année 2010 vient interrompre un cycle continu de baisse du taux de délinquance générale (pour 1000 habitants), de la délinquance de proximité et voit une augmentation de la participation des mineurs.

Il s'agit de retrouver cette tendance de fond dans l'évolution de la délinquance sur Païta.

Situations problèmes

- Hausse : charge de travail police
- Hausse : délinquance de proximité (Taux / 1000 habitants)
- Stagnation du taux de résolution
- Stagnation des effectifs Police

Recommandations

- Renforcer les moyens de prévention situationnelle
- Renforcer les moyens en prévention sociale
- Optimiser les moyens de la Gendarmerie
- Augmenter les effectifs en brigade

TRAITS GENERAUX DE L'INSECURITE

DELINQUANCE GENERALE (DG)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de faits	335	337	317	313	329	457
Nombre d'habitants	12852	13642	13984	14326	16358	16358
Taux pour 1000 hab.	26,07	24,70	22,67	21,85	20,11	27,94
Taux de résolution (en %)	51,20	54,40	58,81	85,35	79,33	54,04

DELINQUANCE DE PROXIMITE (DP)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de faits	126	124	155	90	96	136
Nombre d'habitants	12852	13642	13984	14326	16358	16358
Taux pour 1000 hab.	9,80	9,08	11,08	6,28	5,87	8,31
Taux de résolution (en %)	/	36,67	49,90	52,22	35,42	33,08

Taux d'évolution DG et DP entre 2005 et 2010

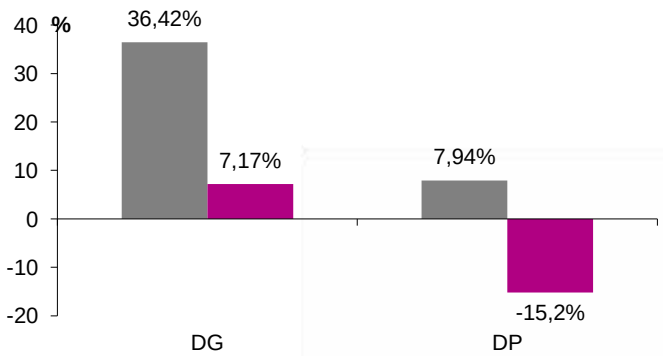

LEGENDE

Evolution en valeur absolue | Evolution du taux / 1000 habitants

Evolution DG entre 2006 et 2010

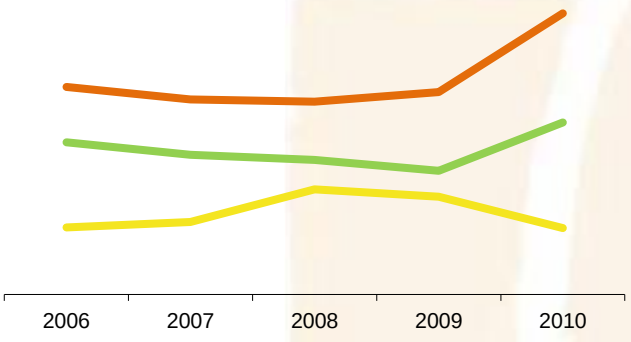

Evolution DP entre 2006 et 2010

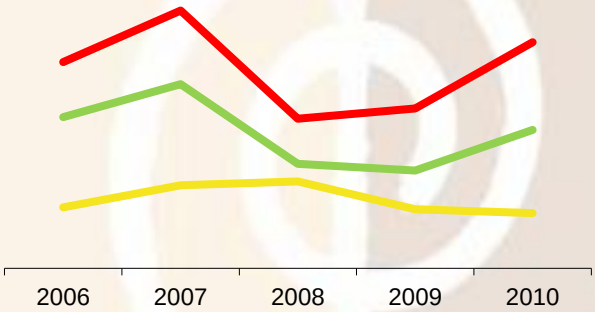

LEGENDE

DG (nombre de faits) | DP (nombre de faits) | Taux/1000 habitants | Taux de résolution

ENJEUX

Les caractéristiques de la délinquance de Païta font ressortir une forte proportion d'atteintes aux biens et de faits de violences qui nuisent à la qualité de vie quotidienne des habitants.

La consommation d'alcool est un phénomène déclencheur qui amplifie fortement le volume de commission de ces infractions.

Situations problèmes

- Augmentation des cambriolages
- Augmentation des dégradations
- Baisse de violence en milieu scolaire
- Augmentation des incivilités en milieu urbain

Recommandations

- Adapter continuellement la réponse institutionnelle
- Continuer de renforcer la synergie entre les acteurs
- Traiter rapidement les primo délinquants
- Réparer le plus rapidement possible les dégradations
- Relancer une enquête sécurité
- Lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie

FORMES DE LA DELINQUANCE

ATTEINTES AUX BIENS (AAB)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cambriolages									
44	46	47	60	66	54	46	49	40	62
Vols d'automobiles									
34	28	31	49	30	30	36	21	26	37
Total AAB									
78	**74**	**78**	**109**	**96**	**84**	**82**	**70**	**66**	**99**

ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE (AVIP)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
46	48	57	75	53	56	55	54	78	74

INCIVILITES ET DEGRADATIONS DE BIENS PUBLICS ET PRIVES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nuisances sonores	2	18	13	20	8	16
IPM	83	66	59	65	82	100
Dégradations	28	38	64	19	29	35

INCIVILITES DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
42	17	23	21	48	36	17

Taux d'évolution AAB et AVIP entre 2001 et 2010

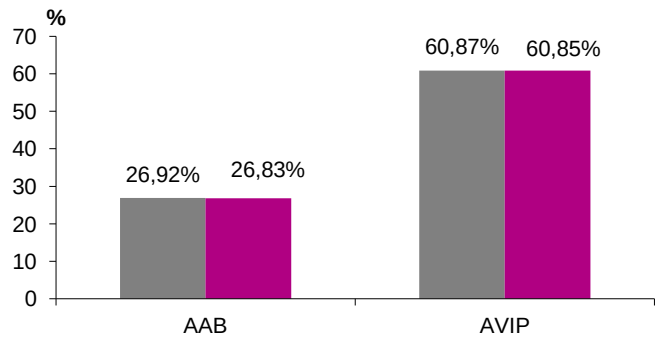

LEGENDE

Evolution en valeur absolue | Evolution du taux / 1000 habitants

Les principales formes de délinquance constatées sur Païta entre 2005 et 2010

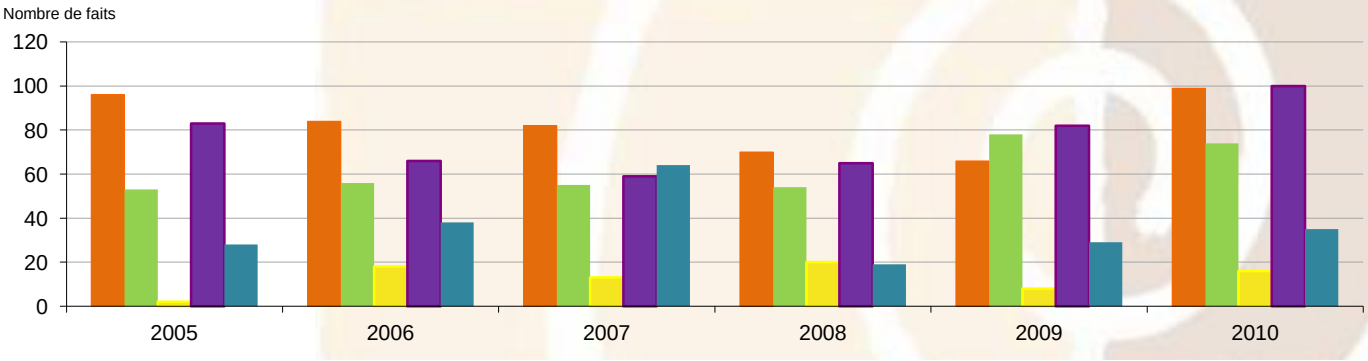

LEGENDE

AAB | AVIP | Nuisances sonores | IPM | Dégradations

ENJEUX

Établir une typologie des auteurs, des lieux et des moments par type de faits afin d'adapter la réponse institutionnelle.

Situations problèmes

- Délinquance des mineurs
- Délinquance au village et incivilités
- Cambriolages en zone résidentielle
- Protection des chantiers

Recommandations

- Programmer les services à partir de la géographie prioritaire
- Programmer les services à partir des horaires de commission
- Adapter le déploiement des moyens aux types d'infractions

CARACTERES DE LA DELINQUANCE

ACTEURS : LES MINEURS MIS EN CAUSE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DG	31	36	/	56	40	45
DP	35	37	63	58	54	52

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Centre Ville	-AAB -AVIP -IPM	- La journée : 9h ; 12h-14h ; 16h-19h - Les mercredis et vendredis après-midi - Les fins de semaine
Mont Mou Tamoa Savannah	Cambriolages	- Soirée et fins de semaine
Scheffleras Lot Bernard Secal Julisa Savannah Tontouta	Violences	- Soirée et fins de semaine

LES MOMENTS

- La journée : 9h ; 12h-14h ; 16h-19h
- Les mercredis et vendredis après-midi
- Les fins de semaine

Taux d'évolution des mineurs mis en cause dans la DG et la DP entre 2005 et 2010

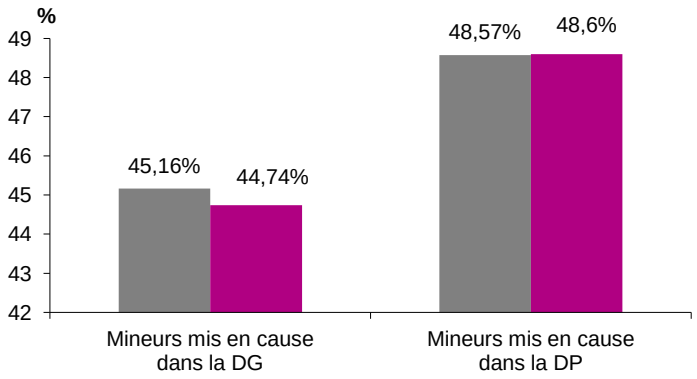

LEGENDE

Evolution en valeur absolue | Evolution du taux / 1000 habitants

LEGENDE

Mineurs mis en cause DG | Mineurs mis en cause DP

Les mineurs mis en cause dans la DG et la DP sur la commune de Païta entre 2005 et 2010

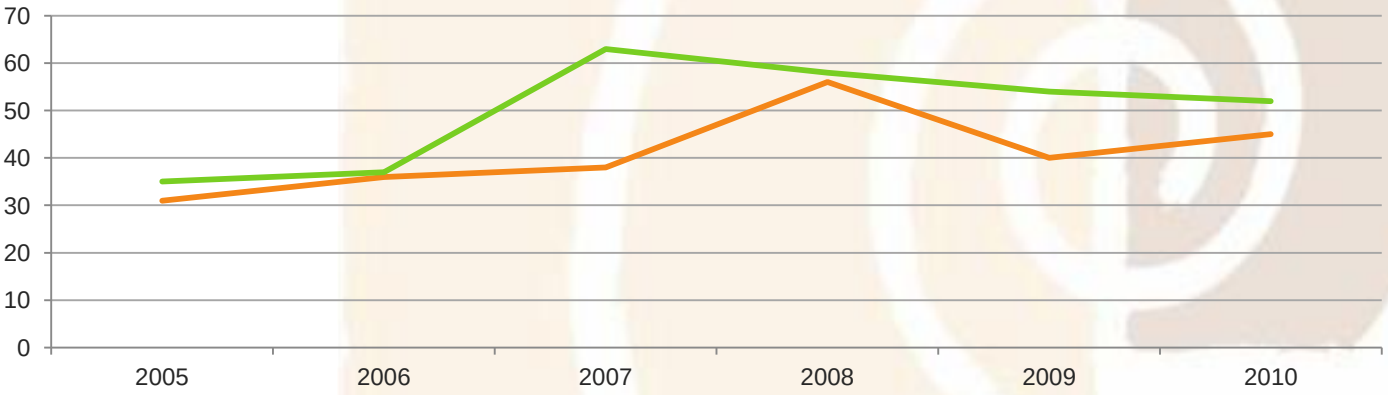

ENJEUX

La commune comprend des voies de transit vers l'agglomération et la brousse. Le nombre d'accidents corporels ne cesse d'augmenter. L'ensemble des partenaires compétents doit être mobilisé pour juguler cette augmentation des accidents.

Situations problèmes

- Vitesse
- Alcool
- État des véhicules
- Transport collectif

Recommandations

- Diagnostic des lieux accidentogènes
- Maintien de l'effort en matière de répression
- Soutenir les actions de prévention des conduites à risque

Lieux accidentogènes en 2010

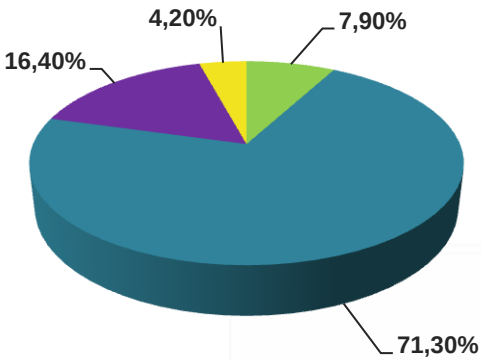

LEGENDE

Savexpress	RT1	Routes communales	Autres voies de circulation

DELINQUANCE ROUTIERE

DONNEES CROISEES : GENDARMERIE ET POMPIERS

	2009	2010	Evolution %
Nombre accidents Gendarmerie *	9	10	+ 11,11 %
Nombre accidents Pompiers *	126	164	+ 30,16 %
Nombre blessés Gendarmerie **	12	15	+ 25 %
Nombre blessés Pompiers **	129	160	+ 24,03 %
Nombre tués	3	4	+ 33,33 %

** Méthode de comptabilisation des accidents :*
Gendarmerie : Uniquement ceux ayant donné lieu à l'engagement d'une procédure.
Pompiers : Tous ceux ayant nécessité une intervention.

*** Méthode de comptabilisation des blessés :*
Gendarmerie : Uniquement ceux ayant nécessité une prise en charge médicale.
Pompiers : Tous ceux ayant été pris en charge.

CAUSES DE L'ACCIDENTOLOGIE : DONNEES GENDARMERIE

D'après la Gendarmerie en 2009 et 2010, les causes des accidents produits sont principalement la vitesse, l'alcool et les stupéfiants.

LIEUX ACCIDENTOGENES EN 2010

POMPIERS

Savexpress	13	Routes communales	27
RT1	117	Autres voies de circulation	7
Total Accidents			**164**

GENDARMERIE

RT1 : Entre Savexpress et Tontouta

LEGENDE

2009	2010

Accidentologie sur la commune de Païta de 2009 à 2010

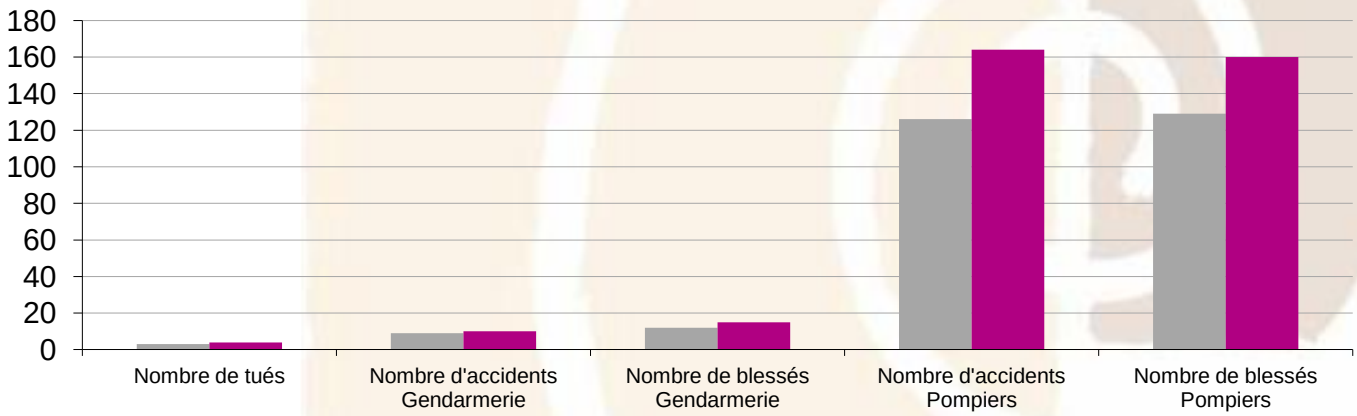

ENJEUX

Au terme de l'année 2010 et dans un contexte budgétaire tendu, il s'agira, sur la période 2011-2015, de faire mieux avec moins.

Situations problèmes

- Gendarmes en nombre insuffisant
- DSI Tontouta mal situé
- Peu ou pas de prévention situationnelle
- Conditions pour création d'une Police Municipale non réunies
- Médiation sur l'espace public limitée aux établissements scolaires
- Une offre éducative peu cohérente entre le temps scolaire et le temps périscolaire
- Manque de synergie entre les partenaires pour une prise en charge globale des élèves en difficulté
- Absence de structures de soutien à la parentalité
- Absence de structures de prévention des conduites addictives

Recommandations

- Hausse des effectifs de la Gendarmerie
- Rapprocher le DSI du centre ville
- Développer la prévention situationnelle
- Étendre la médiation sur l'espace public et dans les transports
- Activer le partenariat en matière d'actions de prévention de la déscolarisation
- Mobiliser les acteurs autour d'un dispositif de soutien à la parentalité
- Développer les moyens de prévention des conduites addictives
- Diversifier les moyens de venir en aide aux victimes

GENDARMERIE

Brigade de Gendarmerie	❖ 9 sous-officiers ❖ 2 gendarmes adjoints ❖ 5 sous-officiers de la Gendarmerie Mobile (renfort en période de paix publique)
DSI (Détachement de Surveillance et d'Intervention)	❖ 1 unité à Tontouta
PSIC (Peloton de surveillance et d'intervention à cheval)	❖ Zones les plus vulnérables aux cambriolages ❖ Une dizaine de cavaliers
Motocyclistes de la Brigade Motorisée	❖ RT1 et Savexpress
Moyens aériens	❖ Ponctuels (entre le Col de la Pirogue et la Tontouta)
Groupe de Pelotons d'Intervention (force de frappe de la Gendarmerie)	❖ Lors de situations dégradées
Moyens spéciaux	❖ PSIG, etc.

MOYENS DE LUTTE ET DE PREVENTION 2010

COLLECTIVITES

VILLE DE PAITA	
Développement Social Urbain	❖ 1 Coordinateur CLSPD ❖ 1 Chargée de mission CLS ❖ 1 chargée des actions sociales
Dock Socioculturel	❖ 1 animatrice des actions socioculturelles
Service des sports	❖ 1 éducateur sportif ❖ 1 halle couverte / 1 stade polyvalent
PROVINCE SUD	
DPASS / CMS	❖ Permanences de 3 assistantes sociales ❖ PMI
GOUVERNEMENT NC	
PJEJ / CAE	❖ 1 éducateur correspondant du CLS de Païta
ETAT	
SPIP	❖ 2 travailleurs sociaux référents de Païta
Gendarmerie	Cf. moyens détaillés dans tableau dédié (ci-dessous à gauche)

ASSOCIATIONS

ASEA NC	❖ 12 agents de médiation ❖ 1 chargée de mission déscolarisation
ACAF	❖ 14 animateurs (BAFA) ❖ 4 personnels de direction (BAFD)
APP NC	❖ 1 permanence de formateur 4 fois par semaine
Mouv'anim 90	Chantiers citoyens : ❖ 3 animateurs permanents ❖ 1 encadrant technique d'insertion
MIJ	❖ 1 agent d'accueil ❖ 1 conseillère en insertion
Pass' pour la réussite	❖ 27 accompagnateurs scolaires
Active	❖ 30 animateurs (actions périscolaires) ❖ 4 personnes ressources de proximité
Association d'aide aux victimes (ADAVI)	❖ 1 permanence de juriste : 2 fois mois
Collectif humanitaire	❖ Croix Rouge (1 perm. / semaine) ❖ St Vincent de Paul (3 perm. / semaine) ❖ Secours Catholique (1 perm. / semaine)

CLSPD de Païta

C.L.S.

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2011 – 2015

2

CLS

AXE I
PLAN LOCAL DE SECURITE

- Projet 1 : Optimiser les moyens
- Projet 2 : Médiation & Prévention
- Projet 3 : Adapter la réponse
- Projet 4 : Prévention de la récidive
- Projet 5 : Lutte contre la délinquance routière

AXE II
PROJET EDUCATIF LOCAL

- Projet 1 : Programme Réussite Educative
- Projet 2 : Citoyenneté, Prévention, Vivre ensemble
- Projet 3 : Ville Vie Vacances
- Projet 4 : Parentalité

AXE III
PLAN D'AIDE AUX VICTIMES

- Projet 1 : Aide et accès au droit
- Projet 2 : Améliorer la prise en charge
- Projet 3 : Programme d'information

AXE IV
DEVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

- Projet 1 : Développer les outils
- Projet 2 : Renforcer les partenariats
- Projet 3 : Plan de formation
- Projet 4 : Evaluation

AXE I : PLAN LOCAL DE SECURITE

- Projet 1 : Optimiser les moyens
- Projet 2 : Médiation & Prévention
- Projet 3 : Adapter la réponse
- Projet 4 : Prévention de la récidive
- Projet 5 : Lutte contre la délinquance routière

ENJEUX

La commune de Païta s'étend sur 740 km². Les contraintes en matière de surveillance sont importantes.

Le centre ville souffre de la délinquance de proximité, certains quartiers résidentiels subissent des cambriolages, d'autres des nuisances sonores.

La population est jeune et la population scolaire est importante. Les incivilités et les dégradations augmentent le sentiment d'insécurité.

Traversée par deux axes routiers stratégiques, la commune doit en outre faire face aux violences routières et dispose d'un point de contrôles en matière de transport de produits stupéfiants.

Les moyens humains sont contraints ou pourraient être mieux employés. Le contexte ne permet pas la création d'une police municipale à court terme, mais la commune peut consacrer des moyens pour alléger ou optimiser le travail de la gendarmerie : développement de moyens de prévention non policiers, moyens matériels, prévention situationnelle.

Enfin, le CLSPD doit être un outil qui permette une meilleure réactivité face à l'évolution de la délinquance ou qui participe à rendre la prévention de la récidive plus efficiente.

LE DISPOSITIF

Les moyens et les stratégies en matière de maintien de l'ordre public, de lutte contre la délinquance et les violences routières, sont associés au développement de moyens non policiers par le recours à la prévention et la médiation sur l'espace et les services publics. Cet ensemble est appuyé par des dispositifs de prévention de la récidive.

Le tout constitue un plan local de sécurité qui vise à garantir la sécurité des personnes et des biens tout en garantissant un modèle de société garant du respect des droits fondamentaux de l'individu.

CLS 2011-2015

AXE 1 : PLS

PROJET 1-1

PILOTAGE : PLS 1

OPTIMISER LES MOYENS

PROJET 1-1

Accroître ou optimiser les moyens existants dédiés au maintien de l'ordre public et à la lutte contre la délinquance de proximité

ENJEUX

Les besoins en surveillance sont importants et les moyens humains contraints.

Dans un contexte budgétaire tendu, l'absence de police municipale permet néanmoins à la commune de s'investir au coté de la Gendarmerie pour augmenter ou rationaliser sa capacité d'intervention. L'État et la commune sont ici complémentaires. La commune peut intervenir dans des domaines qui appuient le travail des policiers par le renforcement de la prévention situationnelle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Optimiser l'emploi des moyens humains par un meilleur déploiement des forces de gendarmerie.
Accroître les moyens humains et matériels dans une commune en pleine expansion.
Développer les moyens dédiés à la prévention situationnelle.
Conduire des études qui visent à développer de nouvelles méthodes d'intervention.

PRESENTATION TECHNIQUE

Réalisation d'études, notamment en matière de développement de la vidéoprotection.
Réalisation d'investissements en matière d'aménagement de l'espace public (prévention situationnelle de vidéoprotection).
Mise à disposition de moyens matériels :

- Bâtiment pour les forces de gendarmerie (DSI) au centre ville
- Véhicule dédié à la surveillance,
- Informatique
- Divers

Mise à disposition de moyens d'intervention :

- Emploi privilégié du détachement de sécurité et d'intervention sur la commune.
- Brigade motorisée
- Brigade à cheval
- Hélicoptère
- Développement de l'îlotage à pied ou à VTT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Signature d'une convention Mairie / Gendarmerie.
Mise en adéquation des moyens à partir d'un diagnostic partagé au sein de l'observatoire

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Études et vidéo protection	X	X	Recours au FIPD
Réalisation d'investissements		X	Gendarmerie et budget communal
Moyens d'intervention		X	Gendarmerie

CLS 2011-2015

AXE 1 : PLS

PROJET 1-2

PILOTAGE : PLS 2

MEDIATION & PREVENTION

PROJET 1-2

Développer la couverture du territoire par des agents de médiation et de prévention sur l'espace et les services publics

ENJEUX

La commune compte près de 5000 élèves. Près de 3000 (dont 800 internes) sont scolarisés dans le secondaire. Cette forte population scolaire provoque beaucoup de mouvements de personnes qu'il faut contenir.

Le renforcement de la présence policière n'est pas la seule mesure qui réponde aux enjeux à venir en matière de protection des enfants, de tranquillité publique en ville et aux abords des établissements.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Participer par des moyens non policiers à la politique de tranquillité publique, de prévention de la délinquance et de protection des mineurs et jeunes majeurs.
Surveiller et protéger les élèves sur le chemin de l'école et les parkings.
Assurer la présence d'adultes dans les transports scolaires du primaire.
Surveiller et protéger les enfants et jeunes gens qui fréquentent les équipements scolaires, sportifs et culturels.
Permettre aux adultes de réinvestir les espaces laissés à ces jeunes.
Prévenir les conduites à risques sur la voie publique (notamment consommation d'alcool et de cannabis).
Professionnaliser les intervenants et améliorer leur statut.

POPULATION CIBLE

Population scolaire du primaire et du secondaire.
Mineurs et jeunes majeurs sur l'espace public au cœur de ville et qui fréquentent les équipements sportifs et culturels.

PRESENTATION TECHNIQUE

Déploiement d'un réseau d'agents de médiation et de prévention sur les sites et horaires sensibles.
Doter ces personnels d'un statut conforme au droit du travail et assurer leur formation continue.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'association pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence en Nouvelle-Calédonie (ASEA NC) propose le déploiement d'un réseau d'agents de médiation et de prévention sur l'espace et les services publics. Ce dispositif entre dans la mission générale de l'association en matière de protection de l'enfance. Il est donc un élément essentiel de la démarche de veille éducative. D'autre part, ce réseau vient en appui du dispositif de prévention de la déscolarisation dans les établissements scolaires de Païta.
Compte tenu de l'importance et de la spécificité de l'action, celle-ci doit faire l'objet d'un projet d'évaluation spécifique (confère projet d'évaluation)

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Déploiement d'un réseau d'agents	X	X	Budget communal et subvention provinciale. CA 2011- 2015 en complément et garantie du projet
Formation de ces agents de médiation et de prévention sur l'espace public	X	X	CA 2011-2015 et Province Sud hors CA (Service Emploi Formation)

CLS 2011-2015
AXE 1 : PLS
PROJET 1-3
PILOTAGE : PLS 1

ADAPTER LA REPONSE

PROJET 1-3
Adapter la réponse institutionnelle aux différentes formes de délinquance

ENJEUX

Les cambriolages, les violences sonores, les atteintes à l'intégrité physique des personnes, les dégradations, les incivilités sont des phénomènes qui continuent d'inquiéter les pouvoirs publics et génèrent un fort sentiment d'insécurité.

Le passage à l'acte est souvent déclenché ou aggravé par des conduites addictives (prise d'alcool et de stupéfiants ajoutée au kava).

Le rétablissement de l'ordre public est un enjeu essentiel dans la construction communale.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le diagnostic local de sécurité fait ressortir que certaines infractions demandent à ce que l'effort des partenaires en matière de lutte continue, s'intensifie ou que la réponse institutionnelle soit plus adaptée :
Parvenir à une meilleure adéquation entre les besoins et l'emploi des forces de Gendarmerie.
Réprimer les infractions relatives à la vente et la consommation d'alcool et de cannabis.
Lutter contre les cambriolages
Lutter contre les violences sonores
Lutter contre les phénomènes de bande et les affrontements entre quartiers ou ethnies

POPULATION CIBLE /GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Auteurs faits répertoriés / Quartiers identifiés par l'observatoire, Centre ville.

PRESENTATION TECHNIQUE

Prendre toutes mesures adéquates propres à faire cesser les troubles constatés en cherchant à faire évoluer la réponse en fonction de l'évolution des formes de délinquance, des lieux de commission ou de la typologie des auteurs.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Les partenaires réactualisent le diagnostic, partagent leurs analyse au sein de l'observatoire et soumettent les situations problèmes au comité restreint du CLSPD qui décide de la stratégie à adopter et des moyens à mettre en œuvre.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Prendre toutes mesures adéquates propres à faire cesser les troubles constatés.	X	X	Outre la question des moyens qui relève du projet 1.1, les moyens juridiques, l'organisation des services, la mise en place de politiques sectorielles ou ponctuelles sont autant de mesures qui permettent la réalisation de l'objectif.

CLS 2011-2015
AXE 1 : PLS
PROJET 1-4
PILOTAGE : PLS 2

PREVENTION DE LA RECIDIVE

PROJET 1-4
Soutenir le dispositif de prévention de la récidive

ENJEUX

La commune a signé une convention avec la Nouvelle-Calédonie (PJEJ) pour la mise en œuvre des TIG et des mesures de réparation pénale des mineurs sous main de justice. Mais la seule réalisation des mesures au sein des services municipaux, concrètement les services techniques, ne permettait pas d'absorber le volume de mesures en attente ni de leur donner toujours du sens.

Les partenaires du CLSPD ont élaboré un mode opératoire en partenariat avec une association d'insertion pour la réalisation de chantiers citoyens pour effectuer les décisions de justice, qu'il s'agisse de TIG, de de composition pénale (travail non rémunéré), de réparation. Il s'agit d'un exemple de solution visant à renforcer le dispositif de prévention de la récidive. En ce qui concerne la prévention de la récidive des majeurs, la commune collabore étroitement avec le SPIP, mais le suivi des sortants de prison pourrait recevoir un traitement spécifique avec le soutien d'une association spécialisée dans la réinsertion des sortants de prison.

D'autres solutions sont à explorer. Le maire peut jouer un rôle important en matière de prévention de la récidive en procédant à des rappels à l'ordre sans préjudice des compétences de l'institution judiciaire.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

S'inscrire dans une politique concertée et cohérente de prévention de la récidive associant les acteurs concernés visant notamment à accélérer le traitement des primo délinquants, diversifier les réponses, améliorer le suivi, faire le lien avec les services en charge de la prévention et du traitement des conduites addictives ...

POPULATION CIBLE

Les enfants mineurs sous main de justice.
Les majeurs en liberté conditionnelle ou sortant de prison.

PRESENTATION TECHNIQUE

Mise en place d'un accompagnement des majeurs sortant de prison en collaboration avec la RAPSA et le SPIP.
Mise en œuvre rapide des mesures de réparation pénale et des TIG pour en conserver le sens.
Donner du sens aux mesures en valorisant le travail des jeunes par la conduite de chantiers citoyens.
Développer le rappel à l'ordre par le Maire ou le recours à la composition pénale et au travail non rémunéré.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Signature d'une convention avec les partenaires (collectivités et membres de la société civile).
Développer le rappel à la loi par le Maire.
Développer les relations avec le délégué du procureur et les magistrats du siège (JAP, juges des enfants).

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Insertion des sortants de prison.	X		Partenariat justice, Mairie, SPIP, RAPSA
Rappel à l'ordre par le Maire. Meilleur suivi des réparations financières.	/	/	
Conduite de chantiers citoyens.	X		Partenariat justice, Mairie, PJEJ, Active,

CLS 2011-2015
AXE 1 : PLS
PROJET 1-5
PILOTAGE : PLS 1

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ROUTIERE

PROJET 1-5
Soutenir les actions en matière de lutte contre la délinquance routière

ENJEUX

La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité des pouvoirs publics eu égard au nombre d'accidents de la route et de victimes qu'ils engendrent.

La commune est une zone de passage importante du trafic routier Sud - Nord en Nouvelle-Calédonie.

La capacité à réaliser des opérations de contrôles dans de bonnes conditions de sécurité pour les agents, l'état des véhicules et le comportement des automobilistes sont les trois domaines d'interventions qui émergent des travaux de l'observatoire, dans le droit fil des conclusions du forum sur la sécurité routière de 2009.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Lutter contre les comportements dangereux y compris en matière d'état des véhicules.
Faire baisser le nombre d'accidents de la route par la réalisation d'aménagements dédiés au contrôle et diminuer la dangerosité des accidents par la réalisation d'aménagements liés à la configuration des lieux accidentogènes.

POPULATION CIBLE

Les usagers de la route à Païta.

PRESENTATION TECHNIQUE

Aménager des espaces de contrôle sécurisés aux endroits stratégiques.
Renforcer les moyens en matière de contrôle en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.
Renforcer la répression des infractions liées à l'état du véhicule.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Réactualiser un état des lieux.
Définir une stratégie d'intervention.
Réaliser les investissements nécessaires.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Aménager des espaces de contrôle sécurisés aux endroits stratégiques.		X	En fonction des compétences de voirie
Renforcer les contrôles ciblés		X	Politique mise en œuvre par les forces de Gendarmerie.
Renforcer la répression des infractions liées à l'état du véhicule.		X	

AXE II : PROJET EDUCATIF LOCAL

- Projet 1 : Programme de Réussite Educative
- Projet 2 : Citoyenneté, Prévention , Vivre ensemble
- Projet 3 : Ville Vie Vacances
- Projet 4 : Parentalité

© Ville de Perpignan

ENJEUX

Une politique éducative ne se construit pas uniquement au travers du seul prisme de la prévention de la délinquance.

Au sein de l'observatoire, les partenaires ont souhaité conduire une réflexion autour des conditions qui seraient nécessaires au développement éducatif de l'enfant en favorisant un partenariat avec tous les acteurs sociaux.

Afin de dépasser le seul cadre de la prévention par des pratiques socio-éducatives, culturelles ou sportives, ils ont souhaité élaborer un cadre d'intervention qui soit plus fédérateur.

Le projet éducatif local est un dispositif qui s'adresse à l'enfant plus qu'à l'élève et vise à lui proposer un projet éducatif ouvert sur le monde tout en l'accompagnant dans son parcours scolaire.

PRESENTATION TECHNIQUE

Projet Éducatif de Territoire (ou Projet Éducatif Local) :
« Le projet éducatif local est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leur responsabilité, de façon conjointe et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société mais aussi dans l'environnement local au sein duquel ils vivent. »

(La Communale n°33 de mai 2004).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Le PEL se décline comme suit :

1 : Programme de Réussite Educative (PRE)

2 : Dispositif Citoyenneté et Prévention (CPREV)

3 : Programme Ville Vie Vacances (VVV)

4 : Programme Parentalité (PAR)

Il s'agit pour les partenaires d'aboutir, dans la période, à formaliser ces dispositifs. Chaque programme est piloté par un groupe de travail dédié au sein de l'observatoire.

CLS 2011-2015

AXE 2 : PEL

PROJET 2-1 : PRE

PILOTAGE : PEL-PRE

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

PROJET 2-1

Formaliser avec les partenaires un Programme de Réussite Educative

ENJEUX

L'élaboration et la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative reposent sur la volonté commune des principaux acteurs du système éducatif et de la municipalité de développer une action concertée et ciblée auprès des enfants et des jeunes scolaires de la ville les plus en difficulté .

Le Programme de Réussite Éducative introduit une attention particulière aux situations individuelles en donnant la priorité aux enfants les plus en difficulté. Il s'adresse en priorité aux enfants et aux adolescents de 3 à 16 ans en grande fragilité, vivant dans les zones urbaines sensibles.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Élaborer un programme d'actions qui permette une offre éducative cohérente entre le temps scolaire et le temps périscolaire .

Prendre en compte les besoins de l'enfant pour favoriser son bien-être à l'école.

Rétablir le lien entre l'école, l'enfant et les parents.

Travailler à la transmission de savoirs éducatifs en dehors du temps scolaire.

POPULATION CIBLE

Les enfants scolarisés sur la commune.

PRESENTATION TECHNIQUE

Plusieurs actions seront menées telles que l'aide aux devoirs, les actions d'accompagnement éducatif, la création de classes ou dispositifs relais, les mesures de prévention de déscolarisation, le travail en réseau avec les animateurs de dispositifs de lutte contre les conduites addictives, la mise en place d'une veille éducative.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'ensemble des partenaires élabore le programme dans le cadre des travaux de l'observatoire. Un comité de pilotage spécifique sera constitué en son sein. Il est chargé d'en vérifier la mise en œuvre et d'évaluer les résultats et d'apprécier l'impact des actions menées.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Aide aux devoirs		X	Province Sud (sur ou hors contrat État /province Sud)
Accompagnement éducatif	X		Actions conduites par le DSU sous la forme de recherche action.
Chargé de mission déscolarisation Classe relais	X	(X)	CA avec complément NC ou province Sud possible.
Déclic		X	Action portée par l'agence sanitaire et sociale (NC)

CLS 2011-2015

AXE 2 : PEL

PROJET 2-2 : CPREV

PILOTAGE : CPREV

CITOYENNETE, PREVENTION, VIVRE ENSEMBLE

PROJET 2-2

Formaliser avec les partenaires un programme d'actions sur la citoyenneté, la prévention et le vivre ensemble

ENJEUX

L'évolution de la société, la volonté de mieux faire partager les valeurs de solidarité, de respect mutuel et de laïcité nécessitent que soit mise en place, poursuivie, ou renforcée une véritable éducation à la citoyenneté de tous les élèves, mobilisant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire. Cette exigence se traduit clairement dans les quatre missions définies à l'article 30-4 du décret du 30 août 1985 modifié.

Ainsi le dispositif de prévention et de citoyenneté : contribue à l'éducation à la citoyenneté ; prépare le plan de prévention de la violence ; propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ; définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Sensibiliser et former les enfants et les adolescents à la vie citoyenne.
Définir et mettre en œuvre des cycles d'apprentissage de quelques séances en temps scolaire.
Développer les expositions thématiques.
Soutenir les actions de prévention des conduites à risques.

POPULATION CIBLE

Les enfants scolarisés de la maternelle au secondaire (entre 5 ans et 16 ans).

PRESENTATION TECHNIQUE

Prévention routière / Prévention des conduites addictives
Formations « délégués des élèves »
Exposition 13-18
Découverte des institutions de la Nouvelle Calédonie
Sensibilisation des jeunes à l'inter-culturalité
Prévention de la délinquance par le biais d'un apprentissage citoyen et diplômant (PSC1)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'ensemble des partenaires élabore le programme dans le cadre des travaux de l'observatoire. Un comité de pilotage spécifique sera constitué au sein des membres de l'observatoire. Il est chargé d'en vérifier la mise en œuvre et d'évaluer les résultats et d'apprécier l'impact des actions menées.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Prévention routière / conduites addictives	X	X	
Formations « délégués des élèves »	X		
Exposition 13-18	X	X	
Découverte des institutions de la NC	X		
Sensibilisation à l'inter-culturalité	X		
Apprentissage citoyen et diplômant (PSC1)	X		

CLS 2011-2015

AXE 2 : PEL

PROJET 2-3 : VVV

Pilotage : VVV

VILLE – VIE – VACANCES

PROJET 2-3

Formaliser avec les partenaires un programme Ville - Vie - Vacances

ENJEUX

Le dispositif municipal offre depuis 2006 un panel d'activités diversifiées (traditionnelles, artistiques ou sportives) à destination des publics enfants de 6 à 12 et jeunes de 13 à 18 ans, résidant sur le territoire communal et, plus spécifiquement, au sein des quartiers et tribus. L'objectif de ce projet, initié dans le contrat d'agglomération 2006-2010, était d'en faire bénéficier les secteurs les plus enclavés et notamment ceux situés dans la partie nord de la commune. Cependant, l'offre municipale en faveur des jeunes ne concernait que la période des vacances d'été.

Il s'agit donc, grâce à ce dispositif, de structurer l'offre de loisirs à caractère éducatif hors temps scolaire, en prônant la mixité sociale afin de ne pas stigmatiser les publics, notamment ceux suivis dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Offrir des vacances pour tous.
Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous.
Développer la vie des quartiers.

POPULATION CIBLE

Enfants de 4 à 13 ans de tous les quartiers.
Jeunes des tribus et quartiers défavorisés ou enclavés, mais aussi des quartiers les plus aisés.
Jeunes de plus de 16 ans déscolarisés.
Jeunes sous main de justice ou connus des services de Gendarmerie/Police.

PRESENTATION TECHNIQUE

Les actions éligibles au programme doivent poursuivre un objectif de mixité sociale et ethnique. Participer à développer le vivre ensemble, la découverte de la citoyenneté. Favoriser le lien avec la pratique fédérale du sport et la pratique culturelle régulière.
Les activités spécifiques aux adolescents sont menées en lien avec les projets de quartiers, le dispositif de prévention de la récidive et le dispositif de lutte contre les conduites à risques.
En matière de vie des quartiers, il s'agit d'associer les jeunes des quartiers à la réalisation de projets communautaires soutenus par les responsables de communauté et/ou les adultes du quartier.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'ensemble des partenaires élabore le programme dans le cadre des travaux de l'observatoire. Un comité de pilotage spécifique sera constitué au sein des membres de l'observatoire. Il est chargé d'en vérifier la mise en œuvre et d'évaluer les résultats et d'apprécier l'impact des actions menées.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous	x		Favoriser l'accès à la pratique fédérale du sport ou à la pratique culturelle régulière
Offrir des vacances pour tous	x		Développer la mixité sociale et le vivre ensemble
Développer la vie des quartiers	x		Impliquer les jeunes dans des projets communautaires.

CLS 2011-2015

AXE 2 : PEL

PROJET 2-4 : PAR

PILOTAGE : PAR

PARENTALITE

PROJET 2-4

Formaliser avec les partenaires un programme d'actions en matière de « parentalité »

ENJEUX

Toute politique qui s'intéresse à la parentalité doit s'inscrire dans une chaîne ininterrompue d'appréhension du rôle des parents, de l'enfance à l'adolescence.

La commune de Païta connaît une forte population de jeunes parents, de familles monoparentales ou de familles rencontrant des difficultés sociales ne leur permettant pas de jouer sereinement leur rôle de parent. Une nouvelle population arrive aussi sur Païta, population issue de catégories sociales demandeuses de lieux dédiés à la parentalité, des outils au service de l'échange et de la mixité sociale. Or la place accordée par les institutions aux parents n'est pas toujours en rapport avec les attentes que ces mêmes institutions portent sur eux. Recréer du lien et s'appuyer sur les compétences parentales en valorisant leur rôle plutôt qu'en insistant sur leurs carences est un moyen d'accueillir et de donner une place aux parents dans la communauté éducative.

Enfin, lorsque le comportement délinquant d'un mineur est la conséquence directe de carences éducatives parentales, alors la mise en jeu de leur responsabilité pénale est un outil au service de la prévention de la récidive. En effet, la responsabilisation pénale des parents par le recours aux dispositifs d'alternative aux poursuites donnent du sens à l'action sociale et à l'action en justice.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et dans leur rôle au sein de la communauté éducative.
Permettre à l'enfant de se socialiser sereinement.
Agir très en amont en matière de prévention de la délinquance par les actions de parentalité.

POPULATION CIBLE

Parents, familles proches, responsables de communautés.

PRESENTATION TECHNIQUE

Développer les actions pour les parents d'enfants de moins de 4 ans.
Développer les actions de soutien à la compétence parentale.
Participer au dispositif pénal de rappel à la responsabilité parentale.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'ensemble des partenaires élabore le programme dans le cadre des travaux de l'observatoire. Un comité de pilotage spécifique sera constitué au sein des membres de l'observatoire. Il est chargé d'en vérifier la mise en œuvre et d'évaluer les résultats et d'apprécier l'impact des actions menées.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Développer les actions pour les parents d'enfants de moins de 4 ans	X	X	Implication de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie envisageable.
Développer les actions de soutien à la compétence parentale	X		
Participer au dispositif de rappel à la responsabilité parentale	X	X	Implication de la province Sud et de la Nouvelle Calédonie envisageable.

AXE III : PLAN D'AIDE AUX VICTIMES

- **Projet 1 : Aide et accès aux droits**
- **Projet 2 : Améliorer la prise en charge**
- **Projet 3 : Programme d'information**

ENJEUX

L'aide aux victimes est une préoccupation importante des partenaires, elle constitue à ce titre un axe à part entière du contrat et de la politique d'interventions qu'il supporte.

En effet, l'infraction pénale est vécue par celui ou celle qui en est la victime comme une situation imprévue et bouleversante.

Pour autant, il faut continuer de s'interroger sur les enjeux de l'aide aux victimes sur les territoires, analyser les pratiques, comprendre les besoins et les attentes exprimés par les victimes, mais aussi par les acteurs locaux (collectivités partenaires, milieu associatif et professionnel). Les partenaires ont souhaité que la conduite de ce CLS 2011-2015 offre une occasion de replacer la victime au cœur du débat sur la sécurité.

PRESENTATION TECHNIQUE

Trois axes d'intervention ont été proposés par les partenaires : l'aide aux victimes (3-1) ; l'amélioration de la prise en charge des victimes et des auteurs de violences intrafamiliales, d'intrusions dans les domiciles, de violences routières (3-2) ; la conduite d'actions visant à une meilleure information des citoyens et des professionnels (3-3).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Bien qu'ils aient élaboré une série de projets d'actions, les partenaires ont souhaité approfondir le travail de diagnostic en matière de fonctionnement du réseau d'acteurs et de prise en charge des victimes et des commettants.

Il s'agit de vérifier l'adéquation entre le programme élaboré, la demande sociale et les attentes des partenaires avant de valider ou réorienter le programme.

Un groupe de travail dédié au sein de l'observatoire pilote la conduite des projets en matière d'aide aux victimes.

CLS 2011-2015

AXE 3 : PLAVI

PROJET 3-1 : AAD

PILOTAGE : PLAVI

AIDE ET ACCES AU DROIT

PROJET 3-1

Développer l'aide aux victimes et l'accès au droit par la mise en place de services de proximité

ENJEUX

Les partenaires du CLSPD ont pour mission fondamentale de promouvoir et développer l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes (tribunaux, barreaux, hôpitaux, police et gendarmerie, associations spécialisées…).

En effet, de nombreuses personnes ne déclarent pas leur préjudice ni ne réclament réparation. Certaines personnes ne sont pas prises en compte, du fait de leur ignorance de leurs droits et des procédures, ni même reconnues du fait de la méconnaissance des enjeux liés à la situation des victimes dans leur prise en compte.

Outre les désordres psychologiques qui peuvent résulter d'une telle situation, une impression d'inaccessibilité du système judiciaire, un sentiment d'incompréhension et d'impuissance peuvent s'emparer des victimes. Cette situation n'est pas propice à purger les conflits dans la sérénité et à donner du sens à l'action judiciaire et de façon générale, à l'action publique.

Soutenir les victimes est une obligation éthique d'accompagner des personnes qui ont subi un préjudice, c'est aussi un facteur important de maintien de la paix sociale.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Apporter aux victimes une assistance psychologique et juridique par un service de proximité.

POPULATION CIBLE

Les administrés de Païta victimes ou ayant un besoin d'accès à l'information pour faire valoir leurs droits.

PRESENTATION TECHNIQUE

L'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI) a pour objectif d'assurer d'une part l'accueil et l'écoute des victimes d'atteintes à la personne ou aux biens, et d'autre part l'information sur leurs droits, le soutien psychologique à tous les stades de la procédure pénale, ainsi que l'accompagnement social des victimes. Un chargé de mission, juriste de l'ADAVI, effectue des permanences dans la commune afin de proposer un service de proximité.

D'autres solutions comme des permanences gratuites d'avocat peuvent être étudiées.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Les trois communes périphériques du Grand Nouméa conventionnent conjointement avec l'ADAVI la prise en charge financière du programme de mise en place de permanences décentralisées dans leur commune.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Chargé de mission ADAVI	X		

CLS 2011-2015

AXE 3 : PLAVI

PROJET 3-2 : APC

PILOTAGE : PLAVI

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE

PROJET 3-2

Améliorer la prise en charge des victimes de violences, de violations de domicile et de violences routières

ENJEUX

Les agressions physiques, les violations de domicile et les accidents de la route constituent des atteintes particulièrement traumatisantes pour les personnes qui en sont victimes.
Il s'agit ici d'un public pour lequel la qualité de la prise en charge est un élément essentiel en terme d'accompagnement mais aussi pour le bon déroulement de l'enquête et la prévention de la récidive.
En effet, le soutien psychologique et l'accompagnement individualisé de la personne sont une nécessité mais permettent également de faciliter le travail de la police et de la justice sur le plan procédural (maintien du dépôt de plainte et recours aux dispositifs d'alternative aux poursuites ou condamnation des auteurs).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Soutenir et accompagner les victimes dans les moments importants de la procédure.
Favoriser la mise en œuvre de dispositifs qui les prémunissent de la réitération des faits (alternatives aux poursuites, prévention des conduites addictives au sein du cercle familial…).

POPULATION CIBLE

Les victimes de violence, en particulier les violences conjugales et les violences intrafamiliales.
Les victimes de cambriolage.
Les victimes de violences routières.
Les auteurs d'infractions.

PRESENTATION TECHNIQUE

Développer les astreintes de médecins, les permanences de travailleurs sociaux ou psychologues pour répondre aux situations de crises en soirée et le week-end.
Élaborer un protocole d'accueil et d'orientation dès la phase de dépôt de plainte, en particulier en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences ou d'atteintes sexuelles.
Intégrer la prise en charge des auteurs dans la stratégie d'accompagnement des victimes, y compris en matière de traitement des conduites à risques.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

L'ensemble des partenaires a élaboré *a priori* le programme dans le cadre des travaux de l'observatoire. Cependant, il a été décidé d'affiner l'expression des besoins. Un comité de pilotage spécifique sera constitué au sein des membres de l'observatoire. Il sera chargé de piloter un travail de diagnostic relatif au fonctionnement existant du réseau d'acteurs afin de valider (ou non) les options choisies, d'en vérifier la mise en œuvre, d'évaluer les résultats et d'apprécier l'impact des actions menées.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Réalisation du diagnostic	X		2011
Elaboration de protocoles en fonction des moyens existants – Expression des besoins	/	/	2012
Recherche de solutions et mise en œuvre	X	X	2013-2015

CLS 2011-2015

AXE 3 : PLAVI

PROJET 3-3 : V-info

PILOTAGE : PLAVI

PROGRAMME D'INFORMATION

PROJET 3-3

Développer l'information envers la population et les professionnels

ENJEUX

Les citoyens méconnaissent souvent le droit en général et leurs droits en particulier.

La sensibilisation de la population par un plan de communication est un élément essentiel d'une stratégie d'aide aux victimes.

Par ailleurs, de nombreux professionnels intervenant dans le champ du social, celui du droit, de la police judiciaire, etc., ne connaissent pas le travail des autres partenaires, ne sont pas formés aux procédures (procédure pénale, enfance en danger…) et ne coordonnent pas leurs actions.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Adopter un plan de communication envers des publics cibles.
Offrir aux administrés des quartiers prioritaires la plus large gamme possible de ressources au moyen d'actions communautaires.
Favoriser l'information des professionnels.
Informer les victimes des mesures d'alternative aux poursuites concernant les commettants afin de déculpabiliser les victimes et leur permettre d'envisager sereinement le dépôt de plainte.

POPULATION CIBLE

Population des quartiers prioritaires ou publics cibles définis dans le projet 3-2.
Professionnels œuvrant sur le territoire communal.

PRESENTATION TECHNIQUE

Réalisation de deux guides d'accès au droit : un à destination des professionnels, l'autre des usagers.
Création de réseaux avec les partenaires au moyen de réunions de coordination interprofessionnelles sur des thématiques transversales.
Le projet pourra déboucher à terme sur un pôle de coordination et de formation ou sur la création d'une plate-forme commune, ayant vocation à renseigner tant le public que les intervenants.
Création de forums d'accès au droit et droits sociaux dans les quartiers.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

2011 : phase diagnostic
2012 : expression des besoins
2013-2015 : recherche de solutions et mise en œuvre.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Guide d'accès au droit	X		Recherche de partenariats (province, communes …)
Actions collectives	X		Rencontres usagers et professionnels dans les quartiers.

AXE IV : DEVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

- Projet 1 : Développer les outils
- Projet 2 : Renforcer les partenariats
- Projet 3 : Plan de formation
- Projet 4 : Evaluation

© Carsten Reisinger

ENJEUX

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 fait reposer sa stratégie sur quatre orientations dont la dynamisation du partenariat (1), laquelle bénéficie comme moyen d'action d'un CLSPD « pivot de la coordination des acteurs au niveau local » (2).

Dans ce contexte, le dispositif institutionnel, tel qu'il existe en Nouvelle-Calédonie, doit être remis en perspective au regard de l'esprit de la loi du 5 mars 2007. Il s'agit de mettre en cohérence les actions de prévention dans le cadre de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLS. « En d'autres termes, il s'agit de mettre les procédures au service de la stratégie et non l'inverse. » (3)

1 Comité interministériel de prévention de la délinquance, *Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes*, 2009, p.11.
(2) Ibid. p. 22.
(3) Ibidem.

PRESENTATION TECHNIQUE

Le plan se décline en quatre projets et vise à améliorer la connaissance de la délinquance (4-1) afin de disposer de diagnostics partagés.

Il vise ensuite à permettre l'acquisition d'une culture commune par un plan de formation (4-3) qui interviendra notamment en appui des partenariats à dynamiser (4-2).

L'évaluation est une obligation légale mais n'est pas une fin en soi. Elle constitue un outil d'aide à la décision et un excellent vecteur d'échanges au sein du réseau (4-4).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Il y a une forte interaction entre les quatre projets. Le plan de formation quinquennal prend en compte le rythme de l'évaluation ; l'évaluation permet de définir les partenariats à renforcer ; l'amélioration des outils permet une meilleure connaissance de la délinquance et, par là-même, favorise l'évaluation et la culture commune.

Un groupe de travail de l'observatoire pilote le volet « synergies » et se charge de veiller à la cohérence globale du dispositif.

CLS 2011-2015

AXE 4 : SYN

PROJET 4-1 : OUTIL

PILOTAGE : CLS-SYN

DEVELOPPER LES OUTILS

PROJET 4-1

Développer les outils de connaissance et d'analyse de la délinquance

ENJEUX

La question porte sur l'état des instruments de mesure utilisés pour chiffrer la délinquance et les réponses qui lui sont données. La création d'un observatoire répond en effet à l'absence constatée de coordination et à l'éparpillement des différentes sources d'information, ainsi que le cloisonnement des systèmes d'information d'une institution à l'autre et l'absence de croisement des différents instruments de mesure. Cette situation ne permet qu'une vision partielle de la délinquance et focalise l'attention sur certains phénomènes, alors que d'autres font rarement l'objet d'une analyse de fond.

C'est pourquoi, au-delà de l'amélioration des outils existants, la mission de l'observatoire porte notamment sur l'enrichissement des sources, leur croisement et la mise en relation des systèmes d'information pour parvenir à une approche plus fiable des phénomènes de délinquance.

Seul un organisme associant les administrations et les intervenants du domaine est à même de produire le travail de fond nécessaire à l'établissement de statistiques plus fiables et à l'analyse des différents champs de la délinquance, par des études pluridisciplinaires et des instruments de mesure déjà en vigueur dans d'autres pays.
Pour être lui-même crédible, cet organisme devra bénéficier de ce type d'outil.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Anticiper les problématiques liées à la connaissance de la délinquance dans une commune qui se développe fortement, en améliorant le maillage territorial.
Profiter de la mise en œuvre de l'adressage de la commune et de la mise en place des îlots IRIS pour réaliser une cartographie opérationnelle.

PRESENTATION TECHNIQUE

Doter l'observatoire communal d'outils d'analyse de la délinquance, si possible en partenariat avec les autres communes dotées d'un CLS.
Élaborer un diagnostic des lieux accidentogènes.
Réaliser une enquête sur le sentiment d'insécurité.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Le porteur de l'action peut être le CLSPD avec une forte implication des services de la Ville (DST). Le portage peut s'effectuer au niveau de l'agglomération. Une expression des besoins a déjà été réalisée en partenariat avec les autres communes de l'agglomération en matière d'outils d'analyse. Un diagnostic des lieux accidentogènes précis peut être établi grâce aux données GPS fournies par les pompiers, qui ont été équipés en 2009.
En 2012, la réactualisation de l'enquête sur le sentiment d'insécurité permettra de participer à l'évaluation de la politique conduite dans le cadre des CLSPD. Parallèlement, une réflexion sur la sectorisation de la commune est en cours. L'ensemble vise à permettre d'établir un comparatif entre un véritable temps « T0 » et la fin du contrat.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Doter l'observatoire d'outils d'analyse de la délinquance		X	FIPD
Élaborer un diagnostic des lieux accidentogènes		X	DEPS
Réaliser une enquête sur le sentiment d'insécurité	X		Réactualisation de l'enquête 2002

CLS 2011-2015

AXE 4 : SYN

PROJET 4-2 : PART

PILOTAGE : CLS-SYN

RENFORCER LES PARTENARIATS

PROJET 4-2

Identifier les partenariats à renforcer entre les acteurs concernés et développer le réseau

ENJEUX

L'installation du CLSPD en 2006 a permis la mise en place d'un véritable esprit de coproduction de la sécurité entre les principaux partenaires.

Cependant, certains partenariats sont encore à renforcer.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Renforcer le partenariat institutionnel avec la province Sud et la Nouvelle-Calédonie.
Renforcer le réseau avec les opérateurs publics et privés en matière de logement.
Renforcer le réseau avec les acteurs publics et privés en matière de transports collectifs.
Renforcer le réseau avec les acteurs de la justice parfois trop méconnus (délégués du procureur, juge des enfants et juge d'application des peines, services administratifs…).
Renforcer le réseau avec les acteurs de la protection de l'enfance.
Renforcer le réseau avec les services sanitaires et sociaux, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.
Renforcer le réseau des coordinateurs CLSPD y compris au-delà de l'agglomération du Grand Nouméa.
Identifier d'autres partenariats à renforcer.

POPULATION CIBLE

Les acteurs institutionnels en charge des domaines identifiés.

PRESENTATION TECHNIQUE

Élaborer un diagnostic réseau par secteur identifié.
Organiser les rencontres entre les partenaires.
Arrêter un programme d'actions visant à développer une culture commune entre les partenaires identifiés.
Intégrer ces acteurs dans le pilotage du CLS.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Les travaux sont réalisés sous l'égide de l'observatoire.
La réalisation des enquêtes doit s'effectuer par l'intermédiaire de prestataires extérieurs au réseau d'acteurs.
Identifier les actions à mener en commun et affecter les moyens nécessaires en matière de formation et/ou d'accompagnement.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Élaborer un diagnostic réseau	X		Si nécessaire.
Accompagnement	X		Accompagnement de projet. Gestion de groupe.
Formalisation des rencontres	X		Séminaires.

CLS 2011-2015
AXE 4 : SYN
PROJET 4-3 : PFOR
PROJET 3 : CLS-SYN

PLAN DE FORMATION

PROJET 4-3
Élaborer un plan de formation pour le développement d'une culture commune entre les acteurs

ENJEUX

La mise en œuvre des opérations de politique de la ville et des actions du CLS induit, au-delà de la formalisation d'un partenariat institutionnel, la pratique d'un travail en réseau.

Ces réseaux ne doivent pas s'appuyer sur des personnes mais sur une culture commune entre les acteurs qui soit en permanence alimentée. Le turn-over, parfois important, des agents qui œuvrent sur le territoire de la commune met en péril les avancées du travail en réseau des partenaires.

La mise en place d'un plan pluriannuel de « formation-territoire » permet de conserver une mémoire commune, de garantir la continuité des logiques d'action, d'accompagner les projets de sorte que l'ensemble des acteurs puisse se les réapproprier.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Développer une culture commune entre l'ensemble des acteurs qui officient sur le territoire de la commune.
Accompagner les projets.
Lutter contre les effets pervers du turn-over.
Conserver les logiques d'actions et la synergie entre les acteurs.

POPULATION CIBLE

L'ensemble des partenaires qui officie sur la commune de Païta.

PRESENTATION TECHNIQUE

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation comprenant des formations communes (travail en réseau, méthodologie de projet, systémique, approches culturelles, médiation…) et d'autres, propres aux projets nécessitant un accompagnement.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Un socle commun de connaissance est proposé sous la forme d'une session proposée chaque année aux acteurs du réseau. Les formations d'accompagnement de projet sont dispensées sous la forme de recherche-action.
La stratégie est donc basée sur une stabilité des formateurs et la régularité des rencontres.
Des séminaires peuvent ponctuer les cycles de formation, la conduite de projets ou l'année en cours.

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation comprenant des formations récurrentes	X		Plan de formation du volet intercommunal du Contrat d'Agglomération 2011-2015 ou volet communal.
Actions de formation spécifiques	X		

CLS 2011-2015

AXE 4 : SYN

PROJET 4-4 : EVAL

PROJET 4 : CLS-SYN

EVALUATION

PROJET 4-4

Élaborer et conduire un programme d'évaluation stratégique et participatif

ENJEUX

L'évaluation est partie intégrante de l'action publique et se distingue du contrôle de gestion. Elle a pour fonction d'améliorer l'action et n'est donc pas un but en soi. C'est ce principe qui guide les axes forts du projet d'évaluation du présent contrat.

Cependant, il est difficile d'imputer à chaque action du CLS sa part dans les effets sur la délinquance et donc de mesurer l'impact de chacune d'entre elles. Cela implique de réaliser des choix quant au champ de l'évaluation, lequel portera donc sur le contrat de manière globale ainsi que certains thèmes ou projets ciblés.
En corollaire, l'évaluation devra obéir à une pluralité d'approches conduites dans des échelles de temps différentes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Elle aura une visée stratégique (aide à la décision et remise en question des programmes) et participative (fonction apprentissage à l'égard des acteurs). Enfin, tout en restant compatible avec les démarches entreprises par l'État et le SIGN, l'évaluation devra être réalisée pour partie en interne et pour partie externalisée.

PRESENTATION TECHNIQUE / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

1- Évaluation stratégique (du contrat ou d'une action)

Tenir un tableau de bord annuel ventilé par actions à partir de la programmation annuelle et comprenant :

- Une comparaison des réalisations et de la programmation (rythme annuel, effectué en interne par le DSU).
- Une analyse de la pertinence de l'action en fonction du diagnostic, de critères ou orientations reçus de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la province (à la mise en œuvre de l'action, effectué en interne par l'observatoire communal).
- Une collecte des résultats (rythme annuel, effectué en interne par le DSU via les partenaires).
- Mesurer l'efficacité à partir des attentes exprimées par les usagers et les partenaires (évaluation intermédiaire et fin de contrat, externalisée, pilotée par l'observatoire).
- Mise à jour de critères d'impact (Indicateurs OND, DG/DP en Tx/1000 hts, mineurs sur DP, taux de résolution, effectués en interne par l'État).
- Une appréciation de l'efficience des actions et du contrat. Rapport coût/bénéfice et mesure de l'effet levier des crédits contractualisés sur les crédits de droit commun (évaluation intermédiaire et fin de contrat, externalisée, pilotée par le SIGN).

2- Évaluation participative

- Conduite d'une démarche d'évaluation thématique au sein de chacun des huit groupes de pilotage du CLS (2012-2013 débouchant sur une évaluation intermédiaire. Externalisation de l'accompagnement, pilotée par l'observatoire communal).
- Évaluation rétrospective, évaluation *ex ante*, évaluation du pilotage du CLS et méta-évaluation (2014, externalisée, pilotée par l'État).

PLAN D'ACTIONS	MOYENS		OBSERVATIONS
	CA	HCA	
Prestataires	X		Volet communal et intercommunal du Contrat d'Agglomération.

CLSPD de Païta

L'OBSERVATOIRE 2011 – 2015

Observatoire communal pour la Sécurité

3

Pilotage et Evaluation

AXE I : PLAN LOCAL DE SECURITE

- **Groupe 1 - PLS 1 :**
  Violences routières
  Ordre public

AXE I : PLAN LOCAL DE SECURITE

- **Groupe 2 - PLS 2 :**
  Médiation sur l'espace public
  Prévention de la récidive

AXE II : PROJET EDUCATIF LOCAL

- **Groupe 3 - PRE :**
  Programme de Réussite Educative

AXE II : PROJET EDUCATIF LOCAL

- **Groupe 4 - CPREV :**
  Citoyenneté et prévention

AXE II : PROJET EDUCATIF LOCAL

- **Groupe 5 – V.V.V. :**
  Ville Vie Vacances

AXE II : PROJET EDUCATIF LOCAL

- **Groupe 6 – PAR :**
  Parentalité

AXE III : PLAN D'AIDE AUX VICTIMES

- **Groupe 7 – PLAVI :**
  Plan d'aide aux victimes

AXE IV : DEVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

- **Groupe 8 – SYN :**
  Synergie entre les acteurs

AXE I : PLAN LOCAL DE SECURITE
GROUPE 1 : PLS 1

- Projet 1 : Optimiser les moyens
- Projet 3 : Adapter la réponse
- Projet 5 : Lutte contre la délinquance routière

Composition
Groupe de travail - PLS1

Etat
- Haut-Commissariat
- Gendarmerie
- Douanes

Gouvernement
- DITTT

Province Sud
- DEPS

Ville de Païta
- Pompiers
- DST
- DSU

Autres partenaires
- SMTU
- AMOS

Optimiser les moyens	Études et vidéo protection Installation du DSI au centre du village Moyens d'intervention de la Gendarmerie
Adapter la réponse	Trouver de nouvelles méthodes de travail Être réactif face à l'évolution des problèmes Adapter les stratégies d'intervention aux faits constatés
Lutte contre la délinquance routière	Aménager des espaces de contrôle sécurisés aux endroits stratégiques Renforcer les contrôles ciblés Renforcer la répression des infractions liées à l'état du véhicule

AXE I : PLAN LOCAL DE SECURITE
GROUPE 2 : PLS 2

- Projet 2 : Médiation & Prévention
- Projet 4 : Prévention de la récidive

Composition
Groupe de travail – PLS2

Etat
- Haut-Commissariat
- Gendarmerie
- Vice Rectorat
- SPIP
- Parquet
- Juge pour enfants
- Juge d'application des peines

Gouvernement
- PJEJ / CAE

Province Sud
- DES
- DPASS (ASE)

Ville de Païta
- Services techniques
- DSU

Autres partenaires
- SMTU
- MIJ
- DDEC
- AMOS
- RAPSA
- ASEA NC
- Active
- Mouv'anim 90
- Etablissements scolaires

Développement de la médiation et de la prévention sur l'espace et les services publics	Redéploiement du réseau d'agents de sauvegarde Recrutement d'un coordinateur Formation des agents Participation au PCS
Prévention de la récidive des mineurs	Conduite de chantiers citoyens Partenariat avec l'association Mouv'anim 90 Transversalité avec les projets de quartier
Prévention de la récidive des majeurs	Elaboration d'une convention entre la Mairie, le SPIP et la RAPSA

AXE II : PROGRAMME EDUCATIF LOCAL
GROUPE 3 : PRE

- Projet 1 : Programme de Réussite Educative

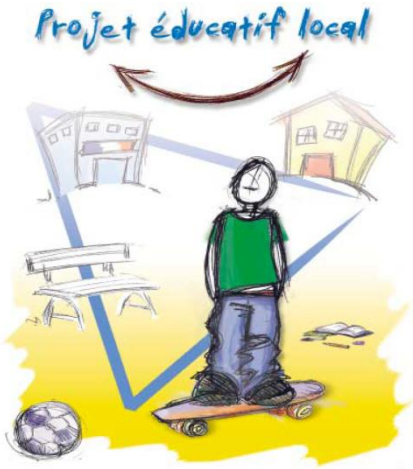

© Ville de Perpignan

Composition
Groupe de travail - PRE

Etat
- Haut-Commissariat
- Vice Rectorat
- PJEJ

Gouvernement
- DENC
- DJS NC

Province Sud
- DES
- DJS
- DPASS (CMS de Païta)

Ville de Païta
- Dock Socioculturel
- DSU

Autres partenaires
- ASEA NC
- MIJ
- ASS NC (Déclic)
- APP NC
- Active
- Pass pour la réussite
- DDEC
- APE
- Associations des jeunes de quartiers

Aide aux devoirs	Pass pour la réussite
Accompagnement éducatif	Education à l'image Sensibilisation et découverte des pratiques artistiques
Prévention de la déscolarisation	Chargée de mission Classe relais (dispositif relais)

AXE II : PROGRAMME EDUCATIF LOCAL
GROUPE 4 : CPREV

- Projet 2 : Citoyenneté, Prévention et Vivre ensemble

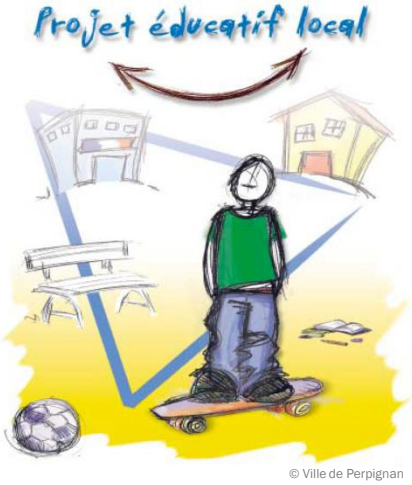

© Ville de Perpignan

Composition
Groupe de travail - CPREV

Etat
- Gendarmerie

Province Sud
- DPASS (SPPS)

Ville de Païta
- DSU

Autres partenaires
- ASEA NC
- MIJ
- Etablissements scolaires primaires et secondaires
- OPAS

Prévention routière	Réflexion entre une piste itinérante ou une piste fixe Lancement par la Gendarmerie du permis piéton – école pilote du primaire
Formations « délégués des élèves »	Action retirée du CA, fera l'objet du versement d'une subvention
Exposition 13-18	Justice des mineurs, citoyenneté Chantier en cours de réflexion, action qui sera menée par le CAE Participation financière de la commune
Découverte et sensibilisation sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie	Visite du Congrès, de la Province, de la Mairie – participation à des séances publiques
Sensibiliser à l'inter culturalité	Mise en place d'ateliers théâtre dans les collèges avec la troupe « Pacifique et Compagnie »
Apprentissage citoyen et diplômant (PSC1, ...)	

AXE II : PROGRAMME EDUCATIF LOCAL
GROUPE 5 : VVV

- Projet 3 : Ville, Vie, Vacances

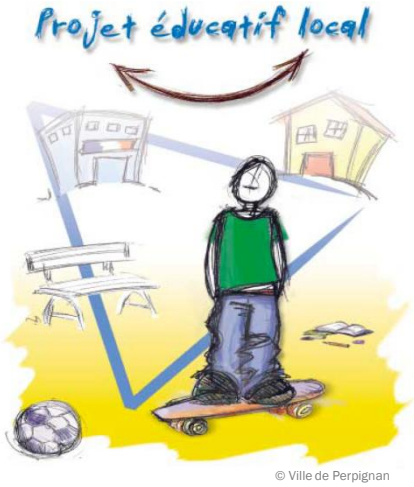

© Ville de Perpignan

Composition
Groupe de travail - VVV

Province Sud
- DES
- DJS PS
- Direction de la culture

Ville de Païta
- DSU
- Dock Socioculturel
- Service des sports

Autres partenaires
- ASEA NC
- ACAF
- Mouv'Anim 90
- Associations de quartiers
- SIGN (Bus 1 2 3)

Vacances pour tous **Sports et culture pour tous**	Offrir des vacances pour tous Permettre l'accès au sport et à la culture pour tous
Vie des quartiers	Développer la vie des quartiers : Projet de quartier, Accompagnement de la vie associative.

AXE II : PROGRAMME EDUCATIF LOCAL
GROUPE 6 : PAR

- Projet 4 : Parentalité

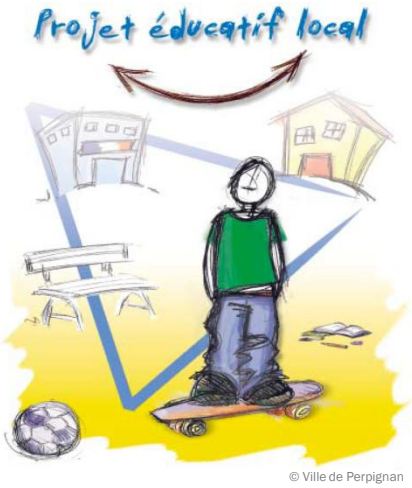

© Ville de Perpignan

Composition
Groupe de travail - PAR

Province Sud
- DPASS (CMS de Païta, ASE)

Ville de Païta
- DSU

Autres partenaires
- ASEA NC
- Croix Rouge
- Enfance Pacifique
- APE
- Etablissements scolaires

Actions dédiées à la petite enfance	Développer les actions pour les parents d'enfants de moins de 4 ans Espace parentalité : projet avec la Croix Rouge
Actions de soutien à la parentalité	Développer les actions de soutien à la compétence parentale : Parent et vous ? Parentez-vous ! ; Café Parents ; ...
Stage parental	Participer au dispositif de rappel à la responsabilité parentale.

AXE III : PLAN D'AIDE AUX VICTIMES
GROUPE 7 : PLAVI

- Projet 1 : Aide et accès au droit
- Projet 2 : Améliorer la prise en charge
- Projet 3 : Programme d'information

Composition
Groupe de travail - PLAVI

Etat
- Haut-Commissariat
- Gendarmerie
- Parquet

Province Sud
- DPASS (CMS de Païta, Centre de traitement des violences conjugales et intrafamiliales)

Ville de Païta
- DSU

Autres partenaires
- Médecin libéral
- OPAS
- ADAVI
- SOS Violences sexuelles

Aide et accès au droit	Chargée de mission ADAVI Développer l'information sur le droit, et l'accompagnement juridique des personnes demandeuses
Améliorer la prise en charge des victimes	Permanences gratuites avocats. Protocole d'accueil des victimes de violences. Guides ou plaquette d'information. Réunions de quartiers.
Programme d'information	Réalisation de 2 guides d'accès au droit : un à destination des professionnels ; l'autre des usagers. Création de réseaux avec les partenaires au moyen de réunions de coordination interprofessionnelles sur des thématiques transversales

AXE IV : DEVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

GROUPE 8 : SYN

- Projet 1 : Développer les outils
- Projet 2 : Renforcer les partenariats
- Projet 3 : Plan de formation
- Projet 4 : Evaluation

© Carsten Reisinger

Composition
Groupe de travail - SYN

OBSERVATOIRE COMMUNAL

Développer les outils	Doter l'observatoire d'outils d'analyse de la délinquance.
Renforcer les partenariats	Identifier les partenariats à renforcer et développer le réseau entre les acteurs concernés.
Plan de formation	Élaborer un plan de formation pluriannuel pour le développement du travail en réseau et d'une culture commune entre les acteurs.
Evaluation	Élaborer et mettre en œuvre un dispositif d'évaluation thématique des actions menées dans le cadre du CLSPD.

Ville de Paita

Le Maire Harold MARTIN	Le Haut-Commissaire de la République Albert DUPUY
Le Procureur de la République Claire LANET	Le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Harold MARTIN
Le Président du Tribunal de Première Instance Jean PRADAL	Le Vice Recteur Patrick DION
Le Chef du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) Philippe POTTIER	Le Commandant des forces de Gendarmerie en Nouvelle-Calédonie Colonel BONNAUD
Le Président de la province Sud Pour le Président et par délégation, le deuxième Vice-Président Pierre FROGIER Pascal VITTORI	Le Président du Congrès Rock WAMYTAN

Le Grand Chef de Païta Clément PAITA	Le Président du comité consultatif coutumier wallisien et futunien Setaniselo SALIGA KELETAONA
Le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique (DDEC) André-Jean LEOPOLD	Le Directeur de la Mission Insertion des Jeunes (MIJ) Emmanuel BERART
Le Directeur du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) Eric FRANCESCHINI	Le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) Gil BRIAL
Le Directeur de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS NC) Dr Bernard ROUCHON	La Chargée de Mission de l'Observatoire de l'Action Sociale et Médico-sociale de la province Sud (OPAS) Claude COUSIN

Ville de Païta

Le Président de l'Association des Maîtres d'Ouvrage Sociaux (AMOS) Thierry CORNAILLE	La Présidente de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA NC) Jocelyne CHENEVIER-LEMOIGNE
Le Président de l'association « Pass pour la réussite » Jean-Pierre DENNEMONT	La Directrice des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP NC) Myriam SANCHEZ
La Présidente de l'association « SOS Violences sexuelles » P.O. Carmen COLEUX	Le Président de l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI) Jean GOTTVALES
Le Président de l'association « Réinsertion des Anciens Prisonniers dans une Société Accueillante » (RAPSA) P.O. le DIRECTEUR D. KORFANTY Daniel KORFANTY	